

# RECUEIL DES RECHERCHES SUR LES **VICTIMES** D'ACTES CRIMINELS

NUMÉRO 04/2011

**Sensibilisation des Canadiens aux problèmes vécus par les victimes d'actes criminels : une étude de référence**

**Violence familiale** dans les régions rurales du Canada

**Victimisation et consommation d'alcool ou de drogues : perspectives issues de la pratique**

**Comprendre les répercussions des crimes haineux sur les collectivités : une étude de cas**

**Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation dans les territoires : leçons apprises**

## COLLABORATEURS

### **Directrice de la rédaction**

Susan McDonald

### **Équipe de rédaction**

Stephen Mihorean

Alyson MacLean

Nicole Crutcher

Marguerite Jenner

### **Agente de publication**

Charlotte Mercier

## ÉCRIVEZ-NOUS

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions pour les prochains numéros du *Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels*. Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : [rsd-drs@justice.gc.ca](mailto:rsd-drs@justice.gc.ca)

### **Ministère de la Justice Canada**

<http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html>

### **Centre de la politique concernant les victimes**

<http://www.justice.gc.ca/fra/pi/cpcv-pcvi/>

### **Division de la recherche et de la statistique**

[www.canada.justice.gc.ca/fra/pi/rs](http://www.canada.justice.gc.ca/fra/pi/rs)

*Les opinions exprimées dans le présent ouvrage sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du ministère de la Justice du Canada ou du gouvernement du Canada.*

# PLUSIEURS VOIX, PLUSIEURS VOIES

Le thème de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2011 est « Plusieurs voix, plusieurs voies ». Ce thème reconnaît que toutes les victimes d'actes criminels définissent leur expérience différemment et gèrent les suites de leur victimisation de diverses manières.

La recherche en sciences sociales joue un rôle important dans la prise de conscience du caractère unique des besoins et du parcours de chaque victime d'actes criminels. La recherche sur les victimes d'actes criminels émane d'un grand nombre de disciplines et d'un nombre encore plus important de méthodes et de sources de données. Cette diversité nous aide à comprendre la singularité de chaque acte criminel, de chaque victime, de chaque réaction et de chaque parcours. Cette singularité, qui comporte son lot de difficultés, rappelle également aux chercheurs, aux décideurs et aux différents professionnels de la justice pénale travaillant directement avec les victimes d'actes criminels que les victimes viennent de tous les milieux et de partout au pays. Toutes les victimes méritent d'être traitées avec compassion, respect et équité.

Dans le présent numéro, le quatrième du *Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels*, nous sommes heureux de vous présenter des articles qui portent sur la diversité des expériences vécues par les victimes d'actes criminels. Susan McDonald et Katie Scrim présentent les résultats d'une étude de référence effectuée à l'automne 2010 sur la sensibilisation des Canadiens aux problèmes vécus par les victimes d'actes criminels, notamment en ce qui concerne leurs besoins et les services qui leur sont offerts. Melissa Northcott présente des données de source policière sur la violence familiale dans les régions rurales par rapport aux régions urbaines au Canada. Nos collaborateurs invités, Bill Morrison, Cynthia Doucet, Brenda Thomas et Patricia Peterson, font une brève synthèse de leur étude portant sur l'aide offerte aux victimes d'actes criminels qui ont un problème de dépendance à la drogue ou l'alcool. Sidikat Fashola examine les résultats d'une étude de cas sur les répercussions des crimes haineux sur les collectivités. Enfin, Luke Pelot, Catherine Allan, Jodi Anne Brzozowski et Patrick St Cyr de Statistique Canada décrivent la méthode utilisée lors de la collecte des données effectuée dans les territoires en 2009 dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation.

Comme toujours, nous espérons que les articles du présent numéro sauront vous intéresser. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions.

## **Susan McDonald**

Chercheuse principale  
Division de la recherche  
et de la statistique

## **Pam Arnott**

Directrice et avocate conseil  
Centre de la politique  
concernant les victimes

RECUEIL DES RECHERCHES  
SUR LES VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS N° 4

## DANS CE NUMÉRO

### PAGE 4

Sensibilisation des Canadiens aux problèmes vécus par les victimes d'actes criminels : une étude de référence – par Susan McDonald et Katie Scrim

### PAGE 10

Violence familiale dans les régions rurales du Canada – par Melissa Northcott

### PAGE 17

Victimisation et consommation d'alcool ou de drogues : perspectives issues de la pratique – par Bill Morrison, Cynthia Doucet, Brenda Thomas et Patricia Peterson

### PAGE 25

Comprendre les répercussions des crimes haineux sur les collectivités : une étude de cas – par Sidikat Fashola

### PAGE 31

Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation dans les territoires : leçons apprises – par Luke Pelot, Catherine Allan, Jodi Anne Brzozowski et Patrick St Cyr

### PAGE 36

Conférences sur  
la victimisation en 2011



# SENSIBILISATION DES CANADIENS AUX PROBLÈMES VÉCUS PAR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS : UNE ÉTUDE DE RÉFÉRENCE

*Susan McDonald, chercheuse principale, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice Canada*  
*Katie Scrim, chercheuse, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice Canada*

## INTRODUCTION

Dans quelle mesure les Canadiens sont-ils renseignés sur les problèmes vécus par les victimes d'actes criminels? Savent-ils qu'il existe des services d'aide aux victimes dans chaque province et territoire? Le niveau de sensibilisation diffère-t-il selon la région, le groupe d'âge ou le sexe? Voilà des questions tout à fait intéressantes pour lesquelles nous avons maintenant certaines réponses.

Au Canada, les services d'aide aux victimes ne cessent de croître depuis les vingt dernières années. Ces agences fournissent toute une gamme de services d'aide aux victimes d'actes criminels au moyen de divers modèles de prestation (p. ex. des services rattachés à la police, des

services communautaires ou des services liés au système). L'Enquête sur les services aux victimes réalisée à l'échelle nationale révèle que 686 fournisseurs ont aidé près de 406 000 victimes entre le 1<sup>er</sup> avril 2007 et le 31 mars 2008. Les services suivants sont ceux que les organismes ont offerts directement le plus souvent :

- renseignements généraux (95 %);
- soutien émotionnel (93 %);
- liaison avec d'autres organismes au nom du client (91 %);
- information sur la structure et le fonctionnement du système de justice pénale (91 %);
- éducation du public et prévention (90 %) (Sauvé, 2009).

D'après l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation de 2009, environ 7,4 millions de Canadiens âgés de 15 ans ou plus ont déclaré avoir été victimes d'un incident criminel au cours des douze mois précédant l'enquête (Perreault et Brennan, 2010, p. 6). L'ESG révèle également que seulement 1,5 % des victimes ont eu recours à des services d'aide aux victimes à la suite de l'incident criminel; la proportion s'élève à 2,5 % dans le cas des victimes d'incidents violents<sup>1</sup>. S'il est possible qu'un grand nombre de ces Canadiens ne désiraient peut-être pas obtenir l'aide d'un organisme, il est aussi fort probable que d'autres auraient eu recours à ces services s'ils en avaient connu l'existence.

<sup>1</sup> Le pourcentage de 2,5 % doit être utilisé avec prudence. La question ne concernait que les services d'aide aux victimes ou les programmes d'aide aux victimes et aux témoins. Les autres choix comprenaient les refuges, les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle ou d'autres formes d'aide.



À l'automne 2010, le gouvernement du Canada a entrepris une campagne de sensibilisation pour mieux faire connaître les services d'aide aux victimes d'actes criminels. Le ministère de la Justice du Canada a piloté ce projet en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux. Dans le but de faciliter l'élaboration de la stratégie médiatique à déployer durant la campagne, une étude de référence a été réalisée au préalable pour évaluer le degré de sensibilisation des Canadiens aux problèmes vécus par les victimes. Le présent article expose certains des résultats de cette étude.

## CONTEXTE

Cette étude est importante à plus d'un titre. Premièrement, elle corrobore et utilise les résultats des autres recherches portant sur la façon dont les Canadiens prennent connaissance des questions de justice pénale et sur les sources d'aide vers lesquelles ils se tournent. La recherche effectuée ces vingt dernières années au Canada et ailleurs montre que les victimes d'actes criminels veulent obtenir de l'information. Plus particulièrement, elles désirent obtenir les renseignements suivants :

- des renseignements sur leur propre cas, comme l'avis d'audience et de mise en liberté;
- des renseignements généraux sur le système de justice pénale;
- des renseignements pratiques sur les services comme le logement et le soutien financier (voir, par exemple, Meredith et Paquette, 2000; Prairie Research Associates, 2006; Sims et coll., 2006; Wemmers, 1999; Wemmers et Canuto, 2002).

Par ailleurs, la recherche démontre que les connaissances qu'ont les Canadiens du système de justice pénale proviennent essentiellement des médias, à savoir la télévision, la radio et les journaux (voir McDonald et coll., 2007). L'une des questions de l'étude de référence portait précisément sur la façon dont les Canadiens avaient appris l'existence des services d'aide aux victimes. Nous pourrions utiliser ces résultats pour orienter d'autres recherches, politiques et programmes.

Deuxièmement, la présente étude a permis d'amasser des données représentatives au sujet du niveau de sensibilisation des Canadiens aux problèmes vécus par les victimes, y compris des données recueillies auprès de répondants ayant déclaré avoir été eux-mêmes victimes d'actes criminels. Au Canada, les données sur les victimes d'actes criminels proviennent de deux principales sources : les données autodéclarées dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation et les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2). À cela s'ajoutent les études d'ampleur variée qui permettent, chacune selon ses moyens, de faire des généralisations

à l'ensemble de la population. Par exemple, certaines études comprennent des interviews avec des victimes d'agressions sexuelles d'une région particulière du pays ou avec des clients d'un programme précis. Quiconque fait de la recherche dans le domaine sait qu'il est souvent ardu et parfois même impossible de recruter suffisamment de participants ayant été victimes pour former un échantillon représentatif (Lauritsen et Archakova, 2008). Comme les données sont représentatives, nous pouvons formuler des constatations générales sur la sensibilisation des Canadiens aux problèmes vécus par les victimes.

## MÉTHODOLOGIE

Le ministère de la Justice du Canada a chargé Ekos Research Associates Inc. (« Ekos ») de recueillir les données au moyen d'un sondage téléphonique de dix minutes et d'un sondage en ligne<sup>2</sup>. Le questionnaire du sondage a été conçu par des responsables du ministère de la Justice et parachevé en collaboration avec Ekos.

Les répondants au sondage téléphonique étaient âgés de 18 ans ou plus et ont été sélectionnés au hasard (au moyen de la composition aléatoire). L'échantillon couvrait l'ensemble des

**Tableau 1 : Répartition de l'échantillon**

Province ou territoire	Taille de l'échantillon	Marge d'erreur (19 fois sur 20)
Provinces de l'Atlantique	176	3 7.4 %
Québec	450	3 4.6 %
Ontario	700	3 3.7 %
Manitoba et Saskatchewan	173	3 7.4 %
Alberta	200	3 6.9 %
Colombie-Britannique	251	3 6.2 %
Territoires	56	3 14.0 %
<b>Total</b>	<b>2 006</b>	<b>± 2.2 %</b>

2 Le présent article n'expose que les résultats du sondage téléphonique.



provinces et territoires, et le sondage a été administré en anglais et en français. Le tableau 1 présente la répartition de l'échantillon dans le cadre de cette étude.

Le sondage a été réalisé entre le 7 et le 23 septembre 2010. Les résultats du sondage ont été pondérés selon l'âge, le sexe et la région d'après les données de Statistique Canada pour que l'échantillon soit représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans ou plus. Le taux de réponse était de 20,9 %, ce qui est très acceptable pour un sondage d'opinion publique.

## RÉSULTATS

### Connaissance des problèmes vécus par les victimes et des services d'aide aux victimes

Tous les répondants ont été interrogés sur leur niveau de connaissance de l'indemnisation des victimes d'actes criminels, du dédommagement, des services d'aide aux victimes, de l'aide

au témoignage et de la déclaration de la victime. Une échelle d'évaluation en quatre points, où 1 signifiait « absolument aucune connaissance », 2, « un peu de connaissance », 3, « assez de connaissance », et 4, « une très bonne connaissance », a été utilisée. La figure 1 affiche les résultats.

Quelque 42 % des répondants n'avaient absolument aucune connaissance des services d'aide aux victimes offerts au Canada. Une proportion similaire des répondants ont répondu n'avoir absolument aucune connaissance des autres programmes ou services dont pouvaient se prévaloir les victimes d'actes criminels, comme l'indemnisation et le dédommagement.

La connaissance que les Canadiens déclaraient avoir des services d'aide aux victimes variait en fonction des facteurs démographiques. Le niveau de sensibilisation des répondants de l'Ouest du Canada était plus élevé que celui des répondants des régions du Centre et de l'Est du Canada (voir la figure 2). De plus, ceux qui ont dit avoir été victimes d'actes

criminels étaient légèrement plus nombreux à répondre qu'ils avaient une très bonne connaissance des services d'aide aux victimes (10 %), par rapport à ceux qui n'avaient pas été victimes d'actes criminels (5 %).

Pour ce qui est des résultats selon l'âge, 91 % des répondants âgés de moins de 25 ans ont dit n'avoir absolument aucune connaissance (51 %) ou avoir un peu de connaissance (40 %) des services. Ce groupe plus jeune, composé de participants âgés de 18 à 24 ans, avait le niveau le plus bas de connaissance des services d'aide aux victimes. Par ailleurs, les femmes ont dit avoir un niveau de connaissance des services d'aide aux victimes légèrement plus élevé que celui des hommes : 24 % des femmes ont répondu avoir assez de connaissance ou une très bonne connaissance de ces services, contre 17 % des hommes. Ces pourcentages concordent tout à fait avec les résultats d'études antérieures qui ont montré que les femmes sont plus nombreuses à utiliser les services d'aide aux victimes. Par exemple, selon l'Enquête sur les

Figure 1 : Connaissance des services ou programmes offerts aux victimes d'actes criminels

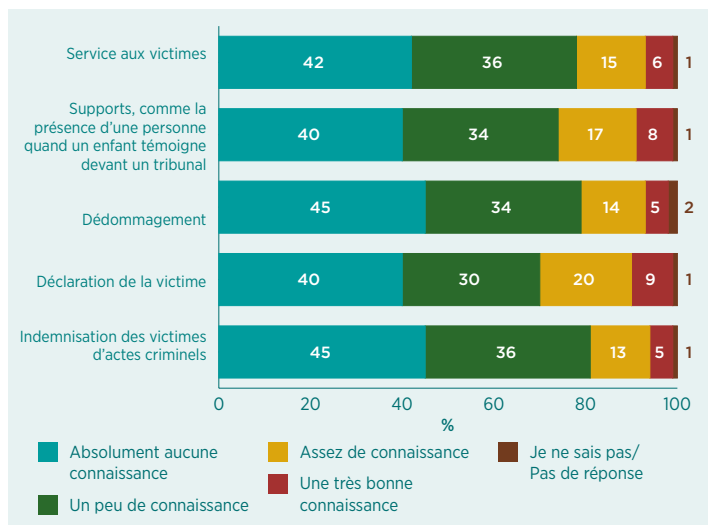
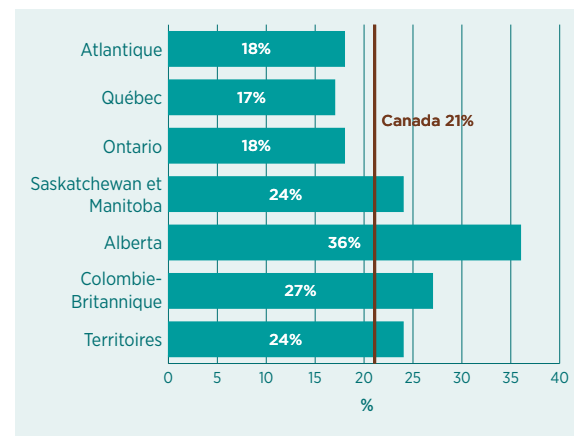


Figure 2 : Répondants ayant assez de connaissance ou une très bonne connaissance des services d'aide aux victimes, selon la région





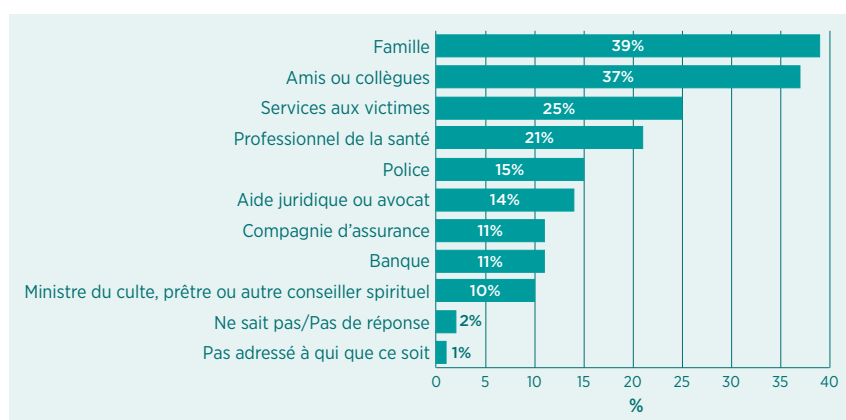
services aux victimes<sup>3</sup>, lors de la journée de l'aperçu instantané (le 28 mai 2008), des services d'aide aux victimes ont été fournis à 9 808 personnes au pays, dont 61 % étaient des femmes et 20 % des hommes (pour 19 % des personnes, le sexe n'a pas été précisé) (Sauvé, 2009).

### Victimes d'actes criminels et aide

La théorie et la recherche sur l'apprentissage chez les adultes démontrent que l'apprentissage se fait par l'expérience personnelle (voir, par exemple, McDonald, 2001). Il était donc important de savoir si les répondants avaient déjà été eux-mêmes victimes d'actes criminels. Lorsqu'on a demandé aux répondants s'ils avaient été victimes d'actes criminels au cours des douze mois précédant l'enquête<sup>4</sup>, environ un cinquième (19 %) ont répondu oui, et de ce nombre, plus de la moitié (57 %) ont déclaré que l'incident avait été rapporté à la police.

Parmi les répondants ayant été victimes d'actes criminels, 25 % ont eu recours aux services d'aide aux victimes après coup, tandis qu'une proportion encore plus grande de victimes ont demandé de l'aide aux membres de leur famille (39 %) ou à leurs amis ou collègues (37 %) (voir la figure 3). Les répondants qui ont eu recours aux services d'aide ont été invités à expliquer comment ils avaient appris l'existence de ces ser-

**Figure 3 : Sources d'aide auxquelles les victimes d'actes criminels ont eu recours**



vices. Selon les principales réponses, ils avaient été orientés par d'autres services d'aide aux victimes (31 %), par des amis ou collègues (28 %), par des membres de leur famille (19 %) et au moyen d'un dépliant ou d'une brochure (19 %).

Ces résultats confirment les conclusions d'autres recherches selon lesquelles les victimes estiment que le réseau naturel de soutien leur est plus utile que le soutien professionnel (Leymann et Lindell, 1992). Des études qualitatives à petite échelle menées auprès de victimes ont aussi montré que les personnes se communiquent entre elles des renseignements juridiques ou d'autres renseignements pertinents, mais que ces renseignements sont souvent inexacts, incomplets ou périmés (McDonald, 2001). Il est donc important d'offrir des services structurés, en particulier pour communiquer

de l'information sur le système de justice pénale hautement complexe.

Les répondants ayant été victimes d'actes criminels, mais *n'ayant pas* cherché à obtenir de l'aide (n = 268) ont été invités à expliquer pourquoi. Plus de la moitié (54 %) d'entre eux ont répondu qu'ils ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin, et 29 % ont répondu qu'ils estimaient que l'incident n'était pas assez grave pour justifier un tel recours. Plus important encore, une petite proportion des répondants (6 %) ont expliqué qu'ils ne savaient pas que des services étaient disponibles.

### Canadiens en général

Parmi les répondants *ne s'étant pas* déclarés victimes d'actes criminels, la plupart ont appris l'existence des services d'aide aux victimes par les médias comme la radio ou la télévi-

3 L'Enquête sur les services aux victimes est financée par le ministère de la Justice du Canada et est réalisée tous les trois ans par le Centre canadien de la statistique juridique. L'enquête permet de recueillir des données sur les organismes qui offrent des services aux victimes d'actes criminels, que les victimes soient principales ou secondaires, et ce, pour une période de douze mois. Elle permet aussi de présenter la clientèle servie en un jour donné (un « aperçu instantané »). La publication complète est accessible à l'adresse suivante : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009004/article/10932-fra.pdf>.

4 Le libellé de cette question est le même que celui qui est utilisé dans l'Enquête sociale générale sur la victimisation. Il comprend les répondants qui ont été victimes d'un crime violent ou d'un crime sans violence. Les crimes sans violence comprennent les crimes contre la propriété, dont le vol de biens personnels et le vandalisme, à la suite desquels les victimes sont peut-être moins susceptibles de faire appel à un organisme externe ou à la police pour obtenir de l'aide, vu la nature possiblement moins grave de l'incident. Les crimes violents comprennent le vol qualifié, les agressions physiques et les agressions sexuelles.



sion (36 %) et les journaux (27 %). Pour une plus faible proportion, ce sont les amis ou collègues (15 %) ou l'aiguillage vers les services d'aide aux victimes (6 %) qui leur ont révélé l'existence de ces services.

Presque tous les répondants (94 %) ont dit que si eux-mêmes, un ami proche ou un membre de leur famille était victime d'un acte criminel, ils s'adresseraient à quelqu'un pour obtenir de l'aide. De cette proportion, plus de la moitié (63 %) ont répondu qu'ils feraient appel aux services d'aide aux victimes, ce qui est encore bien inférieur aux proportions de ceux ayant répondu qu'ils s'adresseraient à la police (93 %), à des membres de la famille (77 %) ou à des professionnels de la santé (69 %). Plus du quart (27 %) des répondants ont dit qu'ils chercheraient de l'aide auprès du gouvernement. La figure 4 illustre ces résultats.

### Besoins des victimes

Lorsqu'on leur a demandé quels étaient, à leur avis, les besoins d'une victime d'un acte criminel, les répondants ont mentionné le counselling professionnel (53 %), le soutien d'une personne à qui se confier (28 %), l'aide médicale (19 %), l'aide financière (16 %) et que justice soit faite (16 %) (p. ex. que le système judiciaire traite l'affaire) (figure 5).

### Dernières remarques

Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent qu'un grand nombre de Canadiens ne connaissent pas les services qui sont offerts et que plus de la moitié des jeunes Canadiens (âgés de 18 à 24 ans) en ignorent

Figure 4 : Où les Canadiens iraient chercher de l'aide s'ils étaient victimes d'actes criminels

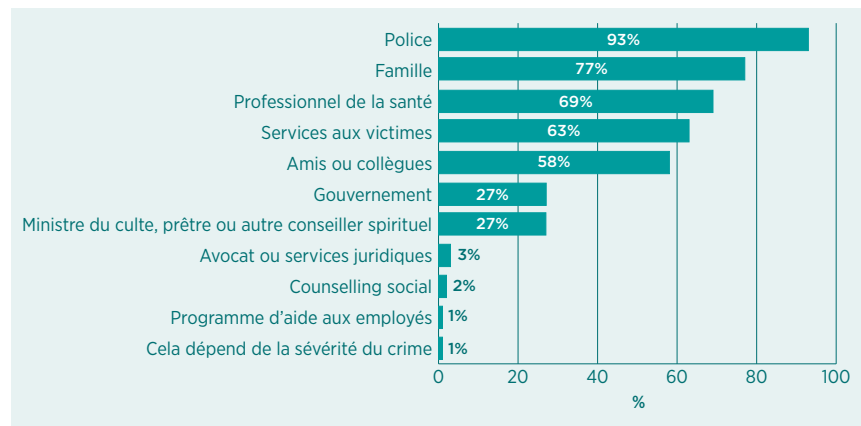
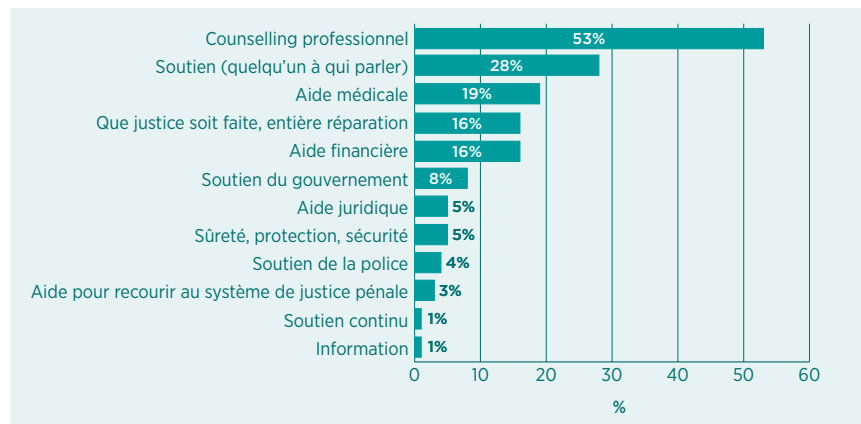


Figure 5 : Perception des Canadiens à l'égard des besoins des victimes d'actes criminels



tout à fait l'existence. Les résultats confirment également que les victimes qui ne se prévalent pas de ces services s'en abstiennent pour une multitude de raisons.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer dans ce bref article, les résultats de cette étude importent non seulement pour l'élaboration de la stratégie médiatique de la campagne de sensibilisation de 2010, mais également pour l'orientation des recherches et des politiques futures. Par exemple, si les victimes d'actes criminels connaissent l'existence

des services d'aide aux victimes mais n'y recourent pas parce qu'elles préfèrent s'adresser à leur réseau de soutien naturel (comme la famille et les amis), comment savoir si ce réseau dispose des ressources et du soutien nécessaires? Ou encore, si les victimes ne recourent pas aux services parce qu'elles ont peur ou honte, quelles solutions peut-on offrir? Cette étude a permis de répondre à certaines questions, mais elle a également soulevé de nouvelles questions intéressantes.





## BIBLIOGRAPHIE

- LAURITSEN, Janet L., et Ekaterina ARCHAKOVA. 2008. « Advancing the Usefulness of Research for Victims of Crime », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 24, p. 92-102.
- LEYMANN, Heinz, et Jan LINDELL. 1992. « Social Support after Armed Robbery in the Workplace », dans *The Victimology Handbook: Research Findings, Treatment, and Public Policy*, sous la dir. de Emilio Viano, p. 285-304, New York, Garland Publishing.
- MCDONALD, Susan, Jim STURROCK, Paul VERBRUGGE et Ting LI. 2007. *Confiance du public dans le système de justice*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada.
- MCDONALD, Susan, et Pamela CROSS. 2001. « Women's Voices Being Heard: Responsive Lawyering », *Journal of Law and Social Policy = Revue des lois et des politiques sociales*, vol. 16, p. 207-240.
- MEREDITH, Colin, et Chantal PAQUETTE. 2000. *Rapport sommaire concernant les groupes de discussion sur la déclaration de la victime*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada.
- PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN. 2010. *La victimisation criminelle au Canada, 2009*, Ottawa, Statistique Canada.
- PRAIRIE RESEARCH ASSOCIATES. 2006. *L'étude dans de nombreux sites sur les victimes de la criminalité et les spécialistes de la justice pénale partout au Canada*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada.
- SAUVÉ, Julie. 2009. *Les services aux victimes au Canada, 2007-2008*, Ottawa, Statistique Canada. Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009004/article/10932-fra.pdf> (consulté le 6 juillet 2010).
- SIMS, Barbara, Berwood YOST et Christina ABBOTT. 2006. « The Efficacy of Victim Services Programs: Alleviating the Psychological Suffering of Crime Victims? », *Criminal Justice Policy Review*, vol. 17, n° 4, p. 387-406.
- WEMMERS, Jo-Anne. 1999. « Victim Notification and Public Support for the Criminal Justice System », *International Review of Victimology*, vol. 6, p. 169.
- WEMMERS, Jo-Anne, et Marisa CANUTO. 2002. *Expériences, attentes et perceptions des victimes à l'égard de la justice réparatrice : analyse documentaire critique*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada.



# VIOLENCE FAMILIALE DANS LES RÉGIONS RURALES DU CANADA

Melissa Northcott, chercheuse, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice Canada

## INTRODUCTION

En juin 2008, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a publié son rapport intitulé *Au-delà de l'exode : mettre un terme à la pauvreté rurale*, qui porte sur une vaste gamme de problèmes touchant les régions rurales du Canada. Le chapitre sur la criminalité fait état des maigres données empiriques sur certains crimes précis commis dans les régions rurales, y compris les actes de violence familiale. Selon des témoignages présentés au comité, « le stress causé par la hausse du chômage, le dépeuplement et la nature saisonnière du travail entraîne une hausse du nombre de cas de violence familiale signalés à la police dans certaines régions rurales du Canada » (Sénat du Canada, 2008, p. 261).

Étant donné les données empiriques précitées ainsi que le peu de recher

ches ayant porté sur la violence familiale dans les régions rurales, la présente recherche visait à déterminer s'il y a eu une hausse du nombre de cas de violence familiale dans les régions rurales.

## RECHERCHES DISPONIBLES

Si, parmi le peu d'ouvrages qui existent, certains travaux indiquent que les données sur la fréquence de la violence familiale dans les régions rurales du Canada ne sont pas concluantes (Brookbank, 1995), les rapports de Statistique Canada semblent indiquer que les taux de violence familiale dans les régions rurales et dans les régions urbaines sont semblables (voir, par exemple, Mihorean, 2005 ; Pottie Bunge et Levett, 1998). D'autres recherches se sont intéressées aux difficultés particulières entourant la prestation

de services aux victimes de violence familiale dans les régions rurales, comme les problèmes causés par le manque de services et de moyens de transport, l'isolement et les problèmes de communication (Kasdorff et Erb, 2010). Les mesures que différentes organisations et les divers ordres de gouvernement ont prises pour atténuer ces difficultés ont aussi été documentées. Elles comprennent l'organisation d'un nombre accru de refuges et de services sociaux, l'établissement de tribunaux spécialisés dans les affaires de violence familiale et l'adoption de lois provinciales pour faciliter les interventions en cas de violence familiale.

Si le phénomène de la violence familiale dans les régions rurales du Canada est encore mal connu, bon nombre d'études ont porté sur la violence familiale au Canada en général. Par exemple, un certain nombre d'enquêtes nationales recueillent des données sur



l'incidence de violence conjugale, notamment l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, une enquête quinquennale qui recueille des données sur les actes criminels en se fondant sur les déclarations des victimes (Statistique Canada), et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2), une enquête annuelle qui recueille des données sur les actes criminels déclarés par la police (Statistique Canada).

Une étude utilisant les données de l'ESG sur la victimisation de 2004 a montré que le taux d'actes de violence conjugale déclarés par les victimes est demeuré stable à 7 % entre 1999 et 2004 (Mihorean, 2005), alors que les données du Programme DUC2 de 2007 ont indiqué que le nombre d'actes de violence conjugale déclarés par la police a reculé de 15 % entre 1998 et 2007 (Taylor-Butts, 2009). Ces rapports traitent aussi d'autres aspects de la violence conjugale, comme les données selon le sexe, le groupe d'âge et les différences entre les provinces et les territoires.

## MÉTHODOLOGIE

Pour cette étude, nous avons obtenu du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) des données sur les actes de violence familiale déclarés par la police. Les données de l'enquête annuelle du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2) ont servi à l'examen des actes de violence familiale et des taux de violence familiale par 100 000 habitants dans les régions rurales et urbaines du Canada de 2004 à 2008. Cependant, la couverture des données posant problème, les cas de violence familiale ont été examinés pour les années 2006 à 2008 seulement<sup>1</sup>.

Le Programme DUC2 identifie les actes de violence familiale en précisant le lien entre la victime et la personne mise en accusation. Bien que d'autres termes puissent servir à décrire la violence familiale, notamment *violence conjugale*, *violence entre conjoints* et *violence au foyer* (Alberta Justice et Attorney General, 2008), le terme *violence familiale* a été retenu pour la présente étude. La violence familiale a été

définie dans cette étude comme les incidents impliquant des conjoints ou ex-conjoints (conjoints de fait ou époux) ou d'autres membres de la famille, comme les oncles, les tantes, les parents, les beaux-parents, les grands-parents, les frères, les sœurs et les cousins.

Dans le cadre de cette étude, nous avons désigné comme régions rurales les régions qui comptent 5 000 habitants ou moins et comme régions urbaines, celles qui comptent plus de 5 000 habitants.

## RÉSULTATS

Nous avons examiné les données du Programme DUC2 obtenus du CCSJ et déterminé quels étaient les taux globaux d'actes de violence familiale déclarés par la police dans les régions rurales et urbaines du Canada. Nous avons aussi analysé les données sur des actes précis de violence.

### Violence familiale globale

Comme le montre le tableau 1, le taux combiné de violence familiale (dans les régions rurales et urbaines)

Tableau 1 : Actes de violence familiale, taux par 100 000 habitants, 2006-2008

	Régions rurales			Régions urbaines			Total (régions rurales et urbaines)
	Conjoint ou ex-conjoint	Famille	Total	Conjoint ou ex-conjoint	Famille	Total	
2006	330	461	791	131	103	234	247
2007	393	673	1066	125	103	229	248
2008	392	670	1062	129	111	240	259

Source : Statistique Canada, *Programme DUC2, 2006-2008*.

1 La GRC a commencé à se servir du DUC2 en 2006, ce qui a donné lieu à une augmentation du nombre de cas déclarés par les services de police des régions rurales cette année-là. Ainsi, pour que le portrait de la violence familiale dans les régions rurales et urbaines soit le plus complet possible, seules les données concernant les années 2006 à 2008 ont été examinées.



a augmenté entre 2006 et 2008. Les taux d'actes de violence familiale perpétrés tant par les conjoints ou ex-conjoints que par d'autres membres de la famille étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines.

Dans les régions rurales, les taux globaux d'actes de violence familiale perpétrés à la fois par les conjoints ou ex-conjoints et par d'autres membres de la famille ont fluctué : ils ont augmenté entre 2006 et 2007, puis diminué en 2008. Cette fluctuation a aussi été observée tant dans les taux d'actes de violence familiale perpétrés par les conjoints ou ex-conjoints que par les taux d'actes perpétrés par d'autres membres de la famille. Cependant, la hausse est plus prononcée dans le cas des actes perpétrés par d'autres membres de la famille. En outre, les taux globaux

d'actes de violence familiale sont plus élevés dans le cas des autres membres de la famille que dans le cas des conjoints ou ex-conjoints.

Dans les régions urbaines, les taux globaux d'actes de violence familiale perpétrés à la fois par les conjoints ou ex-conjoints et par d'autres membres de la famille ont aussi fluctué, mais ils ont reculé entre 2006 et 2007, puis augmenté en 2008. Alors que cette fluctuation a aussi été observée dans les taux d'actes de violence familiale perpétrés par les conjoints ou ex-conjoints, les taux d'actes perpétrés par d'autres membres de la famille sont demeurés stables entre 2006 et 2007, puis ont augmenté en 2008. Les taux globaux d'actes de violence familiale étaient plus élevés dans le cas des conjoints ou ex-conjoints que dans le cas des autres membres de la famille. Il s'agit

du contraire de ce qui a été observé dans les régions rurales.

### Voies de fait simples

Les voies de fait simples constituaient la forme de violence familiale la plus fréquente dans les régions urbaines et rurales du Canada entre 2006 et 2008. Comme le montre le tableau 2, le taux combiné de voies de fait simples (dans les régions rurales et urbaines) s'est accru pendant cette période. Les taux de voies de fait simples perpétrées à la fois par les conjoints ou ex-conjoints et par d'autres membres de la famille étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines.

Dans les régions rurales, le taux global de voies de fait simples a fluctué : il a augmenté entre 2006 et 2007, puis a diminué légèrement

**Tableau 2 : Voies de fait simples de niveau 1, taux par 100 000 habitants, 2006-2008**

	Régions rurales			Régions urbaines			Total (régions rurales et urbaines)
	Conjoint ou ex-conjoint	Famille	Total	Conjoint ou ex-conjoint	Famille	Total	
2006	238	279	517	80	52	132	141
2007	286	418	704	78	53	131	144
2008	281	411	692	80	58	138	151

Source : Statistique Canada, *Programme DUC2, 2006-2008*.

**Tableau 3 : Agressions sexuelles de niveau 1, taux par 100 000 habitants, 2006-2008**

	Régions rurales			Régions urbaines			Total (régions rurales et urbaines)
	Conjoint ou ex-conjoint	Famille	Total	Conjoint ou ex-conjoint	Famille	Total	
2006	5	38	43	2	13	15	16
2007	6	53	59	2	12	14	15
2008	4	49	53	2	13	15	16

Source : Statistique Canada, *Programme DUC2, 2006-2008*.



**Tableau 4 : Harcèlement criminel, taux par 100 000 habitants, 2006-2008**

	Régions rurales			Régions urbaines			Total (régions rurales et urbaines)
	Conjoint ou ex-conjoint	Famille	Total	Conjoint ou ex-conjoint	Famille	Total	
2006	4	2	7	11	2	13	13
2007	4	4	8	10	2	12	12
2008	5	4	8	9	2	11	11

Source : Statistique Canada, *Programme DUC2, 2006-2008*.

**Tableau 5 : Profération de menaces, taux par 100 000 habitants, 2006-2008**

	Régions rurales			Régions urbaines			Total (régions rurales et urbaines)
	Conjoint ou ex-conjoint	Famille	Total	Conjoint ou ex-conjoint	Famille	Total	
2006	15	34	49	15	16	31	31
2007	20	58	77	14	15	29	30
2008	19	63	81	14	16	29	31

Source : Statistique Canada, *Programme DUC2, 2006-2008*.

en 2008. Cette fluctuation a aussi été observée dans les taux de voies de fait simples perpétrées à la fois par les conjoints ou ex-conjoints et par d'autres membres de la famille. Cependant, la hausse était plus prononcée dans le cas des voies de fait simples perpétrées par d'autres membres de la famille. Dans les régions rurales, les taux de voies de fait simples étaient plus élevés dans le cas des autres membres de la famille que dans le cas des conjoints ou ex-conjoints. L'inverse a été observé dans les régions urbaines.

### Agression sexuelle

Le tableau 3 montre que le taux combiné d'agressions sexuelles est resté stable entre 2006 et 2008. Les taux d'agressions sexuelles perpétrées à la fois par les conjoints ou ex-conjoints et par d'autres membres de la famille étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les

régions urbaines. Tant dans les régions rurales que dans les régions urbaines, les taux d'agressions sexuelles perpétrées par d'autres membres de la famille étaient supérieurs aux taux d'agressions sexuelles perpétrées par les conjoints ou ex-conjoints.

### Harcèlement criminel

Comme le montre le tableau 4, le taux combiné de harcèlement criminel a diminué légèrement entre 2006 et 2008. Au cours de cette période, les taux d'actes de harcèlement criminel perpétrés par d'autres membres de la famille étaient un peu plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines, tandis que c'est plutôt l'inverse dans le cas des actes de harcèlement criminel perpétrés par les conjoints ou ex-conjoints. Dans les régions rurales, les taux globaux de harcèlement criminel n'ont pas beaucoup changé, tandis qu'ils ont un peu diminué

dans les régions urbaines. Dans les régions rurales, les taux d'actes de harcèlement criminel perpétrés par les conjoints ou ex-conjoints et les taux d'actes perpétrés par d'autres membres de la famille sont à peu près semblables, tandis que dans les régions urbaines, les taux sont plus élevés dans le cas des conjoints ou ex-conjoints.

### Profération de menaces

Comme le montre le tableau 5, le taux combiné de menaces proférées est resté stable entre 2006 et 2008. Les taux de menaces proférées tant par les conjoints ou ex-conjoints que par d'autres membres de la famille étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines.

Dans les régions rurales, le taux global de menaces proférées a augmenté entre 2006 et 2008. Alors que les taux de menaces proférées par les conjoints ou ex-conjoints ont



**Tableau 6 : Homicide (premier degré, deuxième degré et homicide involontaire coupable), taux par 100 000 habitants, 2006-2008**

	Régions rurales						Régions urbaines						Total (régions rurales et urbaines)	
	Conjoint ou ex-conjoint		Famille		Total		Conjoint ou ex-conjoint		Famille		Total		n <sup>bre</sup>	taux
	n <sup>bre</sup>	taux	n <sup>bre</sup>	taux	n <sup>bre</sup>	taux	n <sup>bre</sup>	taux	n <sup>bre</sup>	taux	n <sup>bre</sup>	taux		
2006	4	0,59	9	1,33	13	1,92	67	0,23	62	0,22	129	0,45	142	0,48
2007	4	0,57	8	1,14	12	1,71	52	0,17	61	0,20	113	0,38	125	0,41
2008	7	0,90	13	1,67	20	2,57	51	0,16	60	0,19	111	0,35	131	0,40

Source : Statistique Canada, Programme DUC2, 2006-2008.

fluctué, augmentant entre 2006 et 2007, puis diminuant un peu en 2008, les taux de menaces proférées par d'autres membres de la famille ont connu une hausse plus prononcée entre 2006 et 2007 et ont été suivi d'une autre légère augmentation en 2008. En outre, les taux de menaces proférées par d'autres membres de la famille étaient plus élevés.

Dans les régions urbaines, le taux global ainsi que les taux de menaces proférées à la fois par les conjoints ou ex-conjoints et par d'autres membres de la famille sont demeurés stables.

**Homicide (premier degré, deuxième degré et homicide involontaire coupable)**

Pour les taux d'homicide, trois types d'infraction d'homicide sont regroupés : le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré et l'homicide involontaire coupable. Comme le montre le tableau 6, le taux combiné d'homicides (dans les régions rurales et urbaines) a diminué légèrement entre 2006 et 2008 ; le nombre total d'homicides a reculé entre 2006 et 2007, mais

augmenté légèrement en 2008. Les taux d'homicides perpétrés par les conjoints ou ex-conjoints et par d'autres membres de la famille étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines. Dans les régions rurales, les nombres et les taux étaient plus élevés dans le cas des homicides perpétrés par d'autres membres de la famille que dans le cas des homicides perpétrés par les conjoints ou ex-conjoints. Dans les régions urbaines, plus d'homicides ont été perpétrés en 2006 par les conjoints ou ex-conjoints que par d'autres membres de la famille, tandis que l'inverse s'est produit en 2007 et en 2008. Dans ces mêmes régions, les taux d'homicides perpétrés par les conjoints ou ex-conjoints et les taux d'homicides perpétrés par d'autres membres de la famille étaient sensiblement les mêmes.

**CONCLUSION**

La présente étude fournit des renseignements sur la nature et l'incidence des actes de violence familiale dans les régions rurales et urbaines du Canada. Elle révèle tout d'abord

que pour la majorité des actes de violence familiale examinés, l'auteur était plus souvent un membre de la famille dans les régions rurales, et plus souvent le conjoint ou ex-conjoint dans les régions urbaines. L'étude montre aussi que les taux d'actes de violence familiale déclarés par la police, qu'ils soient perpétrés par le conjoint ou ex-conjoint ou par d'autres membres de la famille, étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines pendant la période entre 2006 et 2008, tout comme les taux de la plupart des actes de violence précis ayant été étudiés. Comme le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts le suggère dans son rapport, les taux plus élevés de violence familiale dans les régions rurales sont peut-être le reflet de facteurs de stress associés à la vie dans ces collectivités, comme l'emploi saisonnier et le chômage (Sénat du Canada, 2008).

Même si les taux de certains actes précis de violence familiale ont pu progresser, reculer ou rester stables, le taux global d'actes de violence familiale déclarés par la police a augmenté au Canada entre 2006 et



2008. Les taux d'actes de violence familiale perpétrés tant par les conjoints ou ex-conjoints que par d'autres membres de la famille ont aussi augmenté dans les régions rurales au cours de cette période. Des rapports de Statistique Canada indiquent que le taux d'actes de violence conjugale déclarés par les victimes est resté stable à 7 % entre 1999 et 2004 (Mihorean, 2005) et que le nombre d'actes de violence conjugale déclarés par la police a diminué de 15 % entre 1998 et 2007 (Taylor-Butts, 2009). Toutefois, la présente étude montre que si les actes perpétrés par d'autres membres de la famille sont pris en compte, on constate que le taux global d'actes de violence familiale a augmenté entre 2006 et 2008. Néanmoins, cette étude a certaines limites dont on doit tenir compte dans l'interprétation des résultats.

Comme les données utilisées dans le cadre de cette étude ne couvrent qu'une période de trois ans, elles ne peuvent servir à dégager une tendance en ce qui concerne l'incidence des actes de violence familiale. De plus, les infractions

qu'englobe la définition de violence conjugale utilisée dans cette étude diffèrent des infractions comprises dans la définition utilisée par d'autres études; par conséquent, une comparaison directe des taux de violence familiale dégagés dans les différentes études n'est pas possible<sup>2</sup>. Il faut aussi tenir compte de la taille de la population. Même une légère fluctuation du nombre d'actes de violence familiale peut avoir une incidence importante sur le taux de criminalité dans les régions qui sont peu peuplées. Bien que les taux de violence familiale déclarés aient peut-être augmenté dans les régions rurales entre 2006 et 2008, ces taux ne sont fondés que sur une légère augmentation du nombre d'actes de violence familiale. Toutefois, dans les régions rurales, l'impact de la violence familiale est ressenti par toute la collectivité.

Le problème des cas non signalés doit aussi être pris en considération. Pour différentes raisons, les actes de violence familiale sont probablement sous-déclarés dans les régions rurales. Ces raisons comprennent certains facteurs liés à la culture

d'autosuffisance, qui fait que les gens hésitent à demander de l'aide; au déni et au rejet du blâme sur les victimes, problèmes fréquents dans les petites collectivités; à l'éloignement géographique, qui complique l'accès aux services (Biesenthal et coll., 2000; Hornosty et Doherty, 2002; Jiwani et coll., 1998; Kasdorff et Erb, 2010; Lunn, 2001).

Même si la présente recherche ajoute à nos connaissances, il faudra approfondir les recherches pour mieux comprendre la violence familiale dans les régions rurales. En raison du problème des cas non signalés, le vrai visage de la violence familiale dans les régions rurales et dans les régions urbaines demeure voilé. Il faut continuer de suivre l'évolution des taux de violence familiale dans les régions rurales dans le but de dégager des tendances. Il faut aussi continuer de recueillir de l'information et la communiquer à ceux qui travaillent directement auprès des victimes de violence familiale dans les régions rurales en vue de relever et d'établir des stratégies et des pratiques exemplaires.

2 Par exemple, des infractions comme l'enlèvement, la prise d'otage et le crime d'incendie ont été incluses dans d'autres études, mais pas dans celle-ci.



## BIBLIOGRAPHIE

- ALBERTA JUSTICE ET ATTORNEY GENERAL. 2008. *Domestic Violence Handbook for Police and Crown Prosecutors in Alberta*, Government of Alberta. Sur Internet : [http://justice.alberta.ca/programs\\_services/families/Documents/Domestic%20Violence%20Handbook/DV\\_Handbook\\_2008.pdf](http://justice.alberta.ca/programs_services/families/Documents/Domestic%20Violence%20Handbook/DV_Handbook_2008.pdf) (consulté le 25 octobre 2010).
- BIESENTHAL, Lorri, Lynne Dee SPROULE, Mary NELDER, Susan GOLTON, Donna MANN, Denise PODOVINNIKOFF, Inge ROOSENDAAL, Shellie WARMAN et Donna LUNN. 2000. *Étude sur la violence envers les femmes en milieu rural ontarien*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada.
- BROOKBANK, Candace. 1995. *Spouse Abuse in Rural Communities: A Review of the Literature*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada.
- HORNOSTY, Jennie, et Deborah DOHERTY. 2002. *Responding to Wife Abuse in Farm and Rural Communities*, Saskatchewan Institute of Public Policy.
- JIWANI, Yasmin, Shelley MOORE et Patricia KACHUK. 1998. *Rural Women and Violence: A Study of Two Communities in British Columbia*, Vancouver, The FREDA Centre for Research on Violence against Women and Children, Simon Fraser University. Sur Internet : <http://www.vancouver.sfu.ca/freda/articles/rural00.htm> (consulté le 4 février 2010).
- KASDORFF, Deborah, et Barbara ERB. 2010. *Serving Victims of Violence in Rural Communities: Challenges and Best Practices*, Programme d'aide aux victimes et aux témoins, Région de l'Est, Ontario.
- LUNN, Donna. 2001. *Rural and Farm women*. Springtide Resources. Sur Internet : [http://www.womana-buseprevention.com/html/rural\\_and\\_farm\\_women.html](http://www.womana-buseprevention.com/html/rural_and_farm_women.html) (consulté le 4 février 2010).
- MIHOREAN, Karen. 2005. « Tendances des actes de violence signalés à la police par les victimes », dans *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, sous la dir. de Kathy Aucoin, p. 13-34, Ottawa, Statistique Canada.
- POTTIE BUNGE, Valerie, et Andrea LEVETT. 1998. *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, Ottawa, Statistique Canada. N° 85-224-X au catalogue.
- SÉNAT DU CANADA. 2008. *Au-delà de l'exode : mettre un terme à la pauvreté rurale. Rapport final du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts*, Ottawa, Sénat du Canada.
- STATISTIQUE CANADA. Enquête sociale générale – Victimization (ESG). Sur Internet : [http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2](http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2).
- STATISTIQUE CANADA. Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). [http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3302&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2](http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3302&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2).
- TAYLOR-BUTTS, Andrea. 2009. « Feuillet d'information – La violence conjugale au Canada déclarée par la police », dans *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, p. 26-33, Ottawa, Statistique Canada. N° 85-224-X au catalogue.





# VICTIMISATION ET CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUES : PERSPECTIVES ISSUES DE LA PRATIQUE

*Bill Morrison, W. Morrison & Associates*

*Cynthia Doucet, W. Morrison & Associates*

*Brenda Thomas, Direction des services aux victimes, Ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick*

*Patricia Peterson, W. Morrison & Associates*

## INTRODUCTION

Les ouvrages récents sont nombreux à établir un lien positif entre la victimisation et la consommation d'alcool ou de drogues. Selon l'une des principales hypothèses avancées pour expliquer cette relation, la toxicomanie constitue une stratégie d'adaptation permettant de composer avec l'inconfort physique et émotionnel entraîné par le traumatisme de la victimisation (Danielson et coll., 2006; Office for Victims of Crime, 2005). Cette stratégie s'entend de la consommation de substances dans le but [*Traduction*] « éviter, de fuir ou doubler la profonde détresse provoquée par les souvenirs de l'acte traumatisant » (Danielson et coll., 2006, p. 2). La recherche révèle que les traumatismes associés à la victimisation contribuent à accroître la vulnérabilité à la fois aux problèmes de santé mentale et à la consommation abusive d'alcool ou de drogues

(Jacobsen et coll., 2001; Logan et coll. 2002). Ce comportement est également associé à une multitude de risques concomitants pour la santé et la sécurité des victimes. Ces risques peuvent comprendre les conflits avec la loi, l'exposition aux maladies transmissibles, les relations malsaines et violentes, l'automutilation, la perturbation des études ou de la vie professionnelle et l'itinérance. Par conséquent, la consommation abusive d'alcool ou de drogues chez les victimes peut aussi faire augmenter la vulnérabilité potentielle à d'autres risques et à la victimisation.

En janvier 2008, la Direction des services aux victimes du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick a entrepris une étude de recherche portant sur les pratiques exemplaires en matière de soutien et d'intervention auprès des victimes d'actes criminels qui présentent un problème de

consommation d'alcool ou de drogues. L'étude comportait cinq phases. L'une d'elles consistait en une série d'entretiens avec des intervenants clés, à savoir des professionnels de la santé et des spécialistes des traitements ayant une connaissance approfondie et une vaste expérience de l'élaboration et de la prestation de services d'intervention auprès des victimes d'actes criminels aux prises avec un problème de consommation d'alcool ou de drogues.

## MÉTHODOLOGIE

Les intervenants clés ont été sélectionnés en consultation avec les membres du comité consultatif de projet et de l'équipe de recherche. Ces intervenants clés ont ensuite été joints et informés du but de l'initiative et de leur participation éventuelle à ce volet du projet. Des entretiens individuels ont été organisés avec ceux qui ont accepté de



participer. Les intervenants interrogés avaient en moyenne 17 années d'expérience de travail direct ou d'expérience clinique avec une clientèle composée, entre autres, de victimes ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogues. Au total, 18 intervenants clés ont été interrogés dans les régions du Pacifique, de l'Est, du Centre et de l'Ouest du Canada.

Le guide d'entretien semi-structuré comprenait une série de questions ouvertes et de questions ciblées visant à recueillir des données essentielles en vue de mieux comprendre le profil des besoins des victimes d'actes criminels ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogues et les stratégies de traitement à leur intention. Voici certains des thèmes abordés lors des entretiens :

- principaux renseignements sur les clients (situation, sexe, populations particulières) ;
- intervention précoce (dépistage, intervention de soutien précoce et capacité d'intervention des fournisseurs de services) ;
- principaux rôles en matière de services d'intervention (famille, services aux victimes, cliniciens en santé mentale et intervenants en toxicomanie, services communautaires, services de justice pénale) ;
- analyse de la prestation de services (position théorique ou philosophique, implications des traitements, stratégies de soutien, approche intégrative de la gestion, du suivi et de l'évaluation des cas) ;
- possibilités d'améliorer et de lancer des services (outil de dépistage de problème de consommation d'alcool ou de drogues, séances de formation

multidisciplinaires, protocoles de service communs).

Les réponses des intervenants clés ont été mises en commun et organisées en fonction de chacun des thèmes. Un examen du contenu des réponses a permis de faire ressortir les principaux thèmes et de les analyser. Pour être inclus, chaque thème devait être abordé par au moins trois intervenants.

## SITUATION ET SEXE DES CLIENTS À L'ÉTUDE

### Situation des victimes aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues

**Risques et conséquences :** Les intervenants clés ont été invités à décrire les situations particulières dans lesquelles se retrouvent les victimes d'actes criminels ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogues. Tous les intervenants ont indiqué que les expériences de victimisation provoquaient un traumatisme sur le coup et laissaient des séquelles par la suite. Ils ont constaté que, dans bon nombre de cas, les victimes tentent de surmonter le traumatisme en recourant à l'alcool ou à d'autres drogues et développent un problème de consommation.

Les intervenants clés ont fait remarquer que les traumatismes peuvent être accompagnés d'un sentiment de honte ou entraîner la stigmatisation sociale. C'est cette stigmatisation sociale qui fait augmenter les risques d'apparition ou d'aggravation d'un problème de consommation d'alcool ou de drogues. La crainte des répercussions possibles du problème de consommation peut également amplifier la détresse psychologique

des clients. Voici quelques-unes des répercussions possibles :

- placement des enfants à l'extérieur du foyer par les organismes de protection de la jeunesse ;
- conséquences juridiques de la consommation ou de la possession de substances prohibées ;
- rejet et ostracisme par les membres de la famille ;
- perte de crédibilité lors du signalement d'incidents de victimisation ;
- rejet du blâme sur les victimes pour l'expérience de victimisation ;
- épuisement des ressources financières au point où il devient difficile de subvenir aux besoins élémentaires ou d'assumer les responsabilités familiales.

Il a également été constaté que les clients aux prises avec une consommation problématique continue d'alcool ou de drogues couraient plus de risques d'être de nouveau victimes d'un acte de violence. À cet égard, les clients qui avaient déjà eu une expérience de victimisation et un problème de consommation d'alcool ou de drogues au sein de leur foyer ou famille risquaient le plus d'être victimes d'actes de violence répétés.

**Facteurs liés au système :** Les intervenants clés ont également rapporté que les victimes d'actes criminels n'ont peut-être pas une connaissance suffisante des services de traitement des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues. Quelques intervenants ont avancé que les clients qui ont reçu des services inadéquats de la part des fournisseurs pourraient se méfier des systèmes de services structurés. Par exemple, en



vertu de certains protocoles de service, des clients pourraient être inadmissibles aux services de counselling en santé mentale à la suite d'un traumatisme parce qu'ils n'auraient pas été préalablement traités pour leur problème de consommation d'alcool ou de drogues. L'inverse est aussi possible, à savoir que des fournisseurs de soins aux toxicomanes peuvent exiger que les clients traitent d'abord leurs problèmes de santé mentale avant de recevoir un traitement pour leur problème de consommation. Parmi les autres obstacles du système, mentionnons les longs délais d'attente et les processus d'admission multiples ou complexes.

#### **Facteurs personnels et familiaux :**

En plus des facteurs liés au système, une foule de facteurs personnels peuvent limiter ou entraver l'accès des victimes d'actes criminels aux services dont elles ont besoin. Ces facteurs peuvent comprendre les responsabilités parentales, les horaires de travail fixes, les ressources financières insuffisantes ne permettant pas l'absence du travail et le manque de moyens de transport. Ces facteurs personnels peuvent également s'accompagner de facteurs de stress interpersonnels ou familiaux lorsque les membres de la famille n'appuient pas les clients dans leur quête de soutien ou de traitement. Les intervenants ont fait valoir que de telles dynamiques familiales s'observent surtout lorsque l'expérience de victimisation est survenue en contexte familial ou lorsque les membres de la famille comprennent mal le processus de rétablissement ou le lien entre le problème de consommation et le traumatisme vécu par la victime. Dans d'autres cas, ce sont les valeurs culturelles de la famille qui peuvent dissuader la victime de parler de son expérience ou d'aller chercher de

l'aide à l'extérieur du cercle familial. En région rurale, les familles des petites collectivités peuvent également se montrer réticentes à révéler des problèmes de victimisation ou de consommation d'alcool ou de drogues, craignant que le respect de leur vie privée et du caractère confidentiel de ces révélations ne soit pas assuré.

#### **Besoins et différences en fonction du sexe**

Les intervenants clés ont été invités à décrire les expériences et les besoins des victimes, femmes et hommes, aux prises avec un problème de consommation d'alcool ou de drogues. Les intervenants ont rapporté qu'il incombait souvent aux femmes d'assumer les responsabilités familiales et de prodiguer des soins. Par exemple, il arrive que les femmes doivent faire garder leurs enfants pour se rendre à un rendez-vous chez le médecin ou pour aller suivre un traitement.

Les intervenants clés ont souligné le fait que, dans bien des cas, les femmes sont seules ou ne bénéficient d'aucun soutien social qui pourrait les aider à surmonter les difficultés concomitantes liées à la famille ou aux traitements. Cette réalité s'observerait plus particulièrement dans les contextes sociaux et culturels où les femmes qui consomment de l'alcool ou d'autres drogues sont ouvertement désapprouvées ou stigmatisées. Selon divers intervenants, en raison de la stigmatisation perçue des femmes, celles-ci pourraient être moins enclines à exprimer certains problèmes personnels ou à rechercher activement du soutien ou des traitements. Il a aussi été mentionné que les femmes seraient à risque de nouer des relations malsaines dans le cadre de traitements qui comprennent des clients hommes et femmes.

Les femmes comme les hommes fragilisés par le traumatisme de la victimisation pourraient être portés à garder pour eux-mêmes leurs problèmes de consommation abusive d'alcool ou de drogues. Les hommes ont été décrits comme particulièrement réticents à relater leurs expériences de victimisation. Selon l'un des intervenants, ce sont les perceptions de faiblesse, de vulnérabilité ou l'idée selon laquelle « les hommes devraient être capables de se protéger eux-mêmes » qui rendraient ceux-ci réticents à révéler leurs expériences traumatisantes (p. ex. les agressions sexuelles). D'autres ont fait remarquer que les incidents criminels subis par les hommes étaient généralement plus violents et que les jeunes hommes sont souvent surreprésentés dans les populations d'hommes victimes d'actes criminels. Dans l'ensemble, les intervenants clés ont confirmé qu'il fallait pousser les recherches et les enquêtes sur les besoins des victimes de sexe masculin potentiellement aux prises avec un problème de consommation d'alcool ou de drogues.

## **INTERVENTION PRÉCOCE**

Selon les intervenants clés, les interventions précoces sont des mesures prises ou des interventions faites auprès de personnes qui risquent de se livrer à des comportements nuisibles, ou qui s'y livrent déjà. L'intervention précoce auprès des victimes d'actes criminels aux prises avec un problème d'abus d'alcool ou de drogues a été jugée essentielle pour freiner l'évolution et l'aggravation des habitudes de consommation. Les intervenants considéraient ces interventions comme bénéfiques, car elles éliminent ou réduisent les divers facteurs



de risque (problèmes de sécurité, revictimisation, etc.) et elles préviennent ou atténuent les conséquences psychosociales du problème de consommation (conflits avec la loi, perte du soutien social, dégradation des relations familiales, pauvreté).

### Dépistage

Le repérage ou le dépistage précoce du problème de consommation d'alcool ou de drogues était considéré comme un aspect essentiel de l'intervention auprès des victimes d'actes criminels. La majorité des intervenants clés ont insisté sur l'importance de dépister les problèmes de consommation tôt dans le processus d'admission des victimes. Ceux qui emploient actuellement des méthodes de dépistage ont mentionné des méthodes structurées et non structurées. Pour ce qui est des mesures standardisées, des intervenants ont dit utiliser actuellement les questionnaires CAGE, MAST, DAST et OQ45<sup>1</sup>.

En ce qui concerne les méthodes de dépistage non structurées, les intervenants clés ont mentionné l'utilisation d'approches axées sur la conversation ou sur le récit pour déceler les problèmes potentiels de consommation d'alcool ou de drogues. Dans le cadre de telles approches, une conversation portant sur les mesures prises actuellement ou antérieurement par la victime pour se rétablir ou obtenir du soutien était souvent le prélude à des questions

précises au sujet de l'abus d'alcool ou de drogues. Par ailleurs, l'un des intervenants clés a mentionné l'utilisation d'une approche narrative semi-structurée au moyen de « schémas » permettant de déterminer comment le client perçoit ses besoins et sa situation. Les méthodes de dépistage non structurées axées sur la conversation étaient considérées comme bénéfiques en ce qu'elles contribuaient fortement à faire diminuer l'anxiété des clients et à créer un environnement propice à l'établissement d'une relation de collaboration. Comme l'un des intervenants clés l'a fait remarquer, dans le cadre d'approches axées sur la conversation, il faut bien s'assurer que l'entretien ne prend pas l'allure d'un questionnaire de dépistage.

Les intervenants clés ont énuméré un certain nombre de questions à aborder qui pourraient être intégrées aux processus de dépistage structurés ou non structurés. Elles permettraient de déceler les problèmes potentiels d'abus d'alcool ou de drogues. Les questions pourraient entre autres porter sur les thèmes suivants :

- facteurs de stress et préoccupations actuelles;
- types de stratégies d'adaptation;
- nature du soutien social;
- habitudes de sommeil;
- préoccupations relatives à la santé physique et à la santé mentale;

- consommation de médicaments d'ordonnance;
- antécédents familiaux d'abus d'alcool ou de drogues;
- consommation d'alcool ou de drogues du conjoint;
- consommation ou problème de consommation d'alcool ou de drogues dans le passé;
- traitement antérieur de la consommation d'alcool ou de drogues.

Le fait d'aborder ces sujets avec les clients pourrait amener à leur poser des questions plus précises sur la consommation d'alcool ou de drogues aux fins de dépistage, le cas échéant. Ces questions ou discussions pourraient porter sur la sensibilisation aux problèmes potentiels d'abus d'alcool ou de drogues, sur les habitudes de consommation, sur les intentions de consommation dans l'avenir et sur la disposition à recevoir du soutien ou à suivre un traitement.

Les intervenants clés ont fait ressortir le fait que les méthodes de dépistage pourraient être intégrées dans les processus d'admission ou d'évaluation existants. D'autres ont indiqué que le dépistage de la consommation d'alcool ou de drogues pourrait aussi être inclus dans les protocoles de dépistage ou d'évaluation des victimes. Les intervenants clés ont souligné à quel point il était important que les personnes chargées d'appliquer les

1 Le nom du questionnaire CAGE (parfois traduit par DETA en français) est une mnémonique renvoyant aux quatre questions qui contiennent les mots « cut down », « annoyed », « guilty » et « eye-opener » (soit « diminuer », « entourage », « trop », « alcool »). Le questionnaire CAGE vise à déceler la présence de problèmes d'abus d'alcool et de dépendance à l'alcool. À l'instar du CAGE, le questionnaire MAST (Michigan Alcohol Screening Test) est composé de questions qui permettent de déceler un problème possible d'abus d'alcool et de dépendance à l'alcool. À la différence du CAGE, le questionnaire DAST (Drug Abuse Screening Test) est une échelle servant à dépister les problèmes de consommation de drogues. Le questionnaire OQ45, pour sa part, est un instrument de dépistage très complet composé de questions fondamentales visant à déceler la consommation d'alcool et de drogues à mauvais escient. L'instrument est également utilisé après un traitement pour mesurer les changements de comportement du client et les progrès généraux réalisés.



méthodes de dépistage structurées ou non structurées tiennent compte de la situation et des besoins particuliers de chaque victime et évitent de porter tout jugement. Quelques intervenants se sont dits préoccupés par la possibilité que les renseignements recueillis au cours de tels processus soient utilisés pour empêcher des clients d'avoir accès à certains services essentiels. À cet égard, ils ont affirmé que les renseignements sur les clients ne devraient servir qu'à planifier des stratégies de traitement appropriées et à faciliter l'accès des clients aux services nécessaires.

### **Intervention de soutien précoce et capacité d'intervention des fournisseurs de services**

Les intervenants clés ont souligné que les victimes d'actes criminels aux prises avec un problème de consommation d'alcool ou de drogues peuvent se tourner vers divers professionnels et fournisseurs de services communautaires pour satisfaire nombre de leurs besoins personnels et fondamentaux. Pour les intervenants sollicités, ces interactions sont l'occasion de déceler chez les clients des problèmes liés à la victimisation ou à l'abus d'alcool ou de drogues. Elles permettent également de diriger les clients vers les sources d'aide ou les traitements appropriés. Voici quelques personnes-ressources vers lesquelles les fournisseurs de services pourraient orienter les clients :

- médecins de famille;
- professionnels des services médicaux d'urgence;
- agents des programmes d'aide financière ou d'aide au revenu;
- fournisseurs de programme d'aide aux employés;

- services cliniques de santé mentale du secteur public;
- pharmaciens;
- employeurs et représentants syndicaux;
- conseillers scolaires ou communautaires;
- travailleurs des services sociocommunautaires;
- personnel des refuges ou des organismes de transition;
- policiers et autre personnel du secteur de la justice (p. ex. agents de probation);
- intervenants en services aux victimes;
- travailleurs des services d'approche communautaires;
- ecclésiastiques.

Les intervenants clés ont fait ressortir que la rencontre entre les clients et les professionnels aidants devait idéalement se faire dans un cadre sécurisant, où les clients pouvaient parler librement de la victimisation ou encore de l'abus d'alcool ou de drogues. Les locaux administratifs, les délais d'attente ou les distractions fréquentes causées par l'activité ambiante (les entrées et les sorties) incitaient moins les clients à faire part de leurs problèmes graves.

Les intervenants clés ont aussi été invités à nommer les connaissances, les attitudes et les compétences que devrait posséder tout aidant amené à effectuer des interventions précoces auprès de victimes ayant des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues. Voici quelques-unes des compétences professionnelles citées par les intervenants :

- écoute active, capacités d'analyse et de synthèse;
- démonstration d'empathie et de respect à l'égard des victimes;

- sensibilisation à la perception et à la stigmatisation sociales entourant la consommation d'alcool ou de drogues;
- bonne connaissance de la victimisation, des traumatismes et de leurs liens avec l'abus d'alcool ou de drogues;
- bonne connaissance des ressources et des services communautaires et des processus d'aiguillage et d'admission en vigueur;
- capacité à aiguiller les clients vers les services appropriés ou à en faire la promotion.

Au sujet des compétences susmentionnées, il serait pertinent, selon les intervenants, de donner aux fournisseurs de services communautaires une formation ciblée leur permettant de mieux répondre aux besoins des victimes pouvant présenter des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues. Les éléments suivants pourraient être intégrés aux séances de formation ou d'orientation :

- séances de sensibilisation aux liens possibles entre la victimisation, les traumatismes ou problèmes de santé mentale et les abus d'alcool ou de drogues;
- ateliers éducatifs sur les types de substances, leurs effets et les habitudes de consommation typiques;
- formation sur les diverses méthodes d'approche des victimes et d'établissement de relations de soutien exemptes de jugement moral (p. ex. écoute active et aptitudes à la communication);
- séances d'information sur l'éventail de services de soutien et de traitements offerts aux victimes et sur la façon d'orienter adéquatement celles-ci.



En ce qui concerne les interventions et les méthodes de dépistage précoces, plusieurs intervenants clés ont fait valoir qu'il serait utile d'adopter des protocoles communs facilitant la collaboration entre les professionnels offrant des services de soutien à l'échelle locale et régionale. D'autres ont suggéré l'utilisation de méthodes ou de questions de dépistage communes à tous les fournisseurs de services communautaires.

## PRINCIPAUX RÔLES EN MATIÈRE DE SERVICES D'INTERVENTION

Les intervenants clés ont également décrit les rôles que diverses personnes pourraient jouer pour soutenir les interventions précoces auprès des victimes ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogues. Ils ont attiré l'attention sur les contributions que pourraient apporter les membres de la famille, le personnel des services d'aide aux victimes et les thérapeutes en santé mentale et en toxicomanie.

### Membres de la famille

Selon les intervenants clés, les membres de la famille peuvent prodiguer un soutien précieux et continu aux clients qui entreprennent des démarches pour obtenir des services et suivre des traitements. Les membres de la famille peuvent appuyer concrètement la victime en l'aidant à satisfaire ses besoins essentiels ou ses besoins de transport ou encore en l'écoutant sans la juger ni lui faire de reproches.

Il a aussi été admis que les dynamiques à l'œuvre dans les divers contextes familiaux ne sont pas toutes propices à l'accroissement

du bien-être des clients et qu'elles peuvent décourager la participation à un traitement. De telles situations peuvent être particulièrement évidentes dans les familles ou les foyers où la sécurité du client est menacée (p. ex. en cas de violence conjugale) ou lorsqu'un des proches ou le conjoint souffre d'un problème de consommation d'alcool ou de drogues. Dans ces cas-là, il peut être nécessaire de modifier les relations ou les interactions familiales pour que les clients réalisent des changements positifs et durables.

### Coordonnateurs et fournisseurs de services aux victimes

Les intervenants clés ont insisté sur le fait que les fournisseurs de services aux victimes doivent bien connaître les ressources communautaires et les processus d'aiguillage de façon à ce que les clients puissent obtenir les services ou les traitements nécessaires. Ces fournisseurs sont principalement chargés d'évaluer les besoins des clients et de veiller à ce que ceux-ci aient accès aux services de soutien essentiels. Pour ce faire, ils doivent coordonner l'aiguillage, collaborer avec les fournisseurs de services communautaires, mettre les clients en contact avec des personnes-ressources et organiser des séances de suivi.

Les intervenants clés ont fait ressortir qu'il pourrait être utile aux fournisseurs de services aux victimes d'assister à des séances éducatives portant sur le lien entre la victimisation et la consommation d'alcool ou de drogues. La sélection de questions de dépistage de la consommation d'alcool ou de drogues a été considérée comme une avenue à explorer dans l'avenir et comme un thème de formation possible pour

les fournisseurs de services aux victimes. L'intégration de questions aux processus de dépistage existants a soulevé quelques préoccupations, tout comme la possibilité que ces demandes de renseignements nuisent à l'établissement d'une relation de collaboration avec les clients. D'autres intervenants clés ont parlé des avantages qu'il y avait à sonder les préoccupations par rapport au problème de consommation d'alcool ou de drogues au moyen de discussions informelles avec les clients sur leurs méthodes d'adaptation actuelles et passées.

### Fournisseurs de services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie

Les cliniciens en santé mentale et les intervenants en toxicomanie ont été désignés comme les principaux fournisseurs de traitements visant le rétablissement des victimes ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogues. Selon les intervenants clés, les services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie sont d'une grande aide aux clients dans la mesure où ces derniers y ont accès rapidement et que les traitements soient coordonnés ou intégrés. Plusieurs intervenants soulignent à quel point il est important, dans la prestation de services de traitement, d'appliquer de façon concomitante les méthodes de traitement, les perspectives de réduction des préjudices et les interventions axées sur les forces. Les intervenants clés ont aussi fait valoir qu'il serait enrichissant pour les fournisseurs de services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie de suivre des séances éducatives portant sur le processus de rétablissement après la victimisation, sur la sécurité des clients et sur le lien entre les traumatismes et l'abus d'alcool ou de drogues.



D'autres intervenants clés ont fait ressortir le rôle consultatif que les professionnels en santé mentale et les intervenants en toxicomanie pourraient jouer auprès des professionnels de l'aide aux victimes et des fournisseurs de services communautaires dans la prestation de services de dépistage et de soutien aux victimes ayant un problème de consommation. À cet égard, ils ont souligné la nécessité d'accroître la collaboration et la planification conjointe des cas entre les fournisseurs offrant des services aux victimes d'actes criminels dans la collectivité.

### **Fournisseurs de services communautaires**

Les victimes d'actes criminels ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogues ont peut-être d'autres impératifs liés à la santé, aux responsabilités familiales ou aux besoins fondamentaux. En plus des services aux victimes et des services de traitement, les intervenants clés ont reconnu l'importance du soutien communautaire prodigué par les groupes de bénévoles, les organismes religieux et les organismes non gouvernementaux locaux. Les intervenants ont cité un certain nombre de mesures de soutien importantes offertes par les fournisseurs de services communautaires, dont les suivantes :

- services de soutien aux parents seuls;
- centres de santé sexuelle;
- groupes de soutien par les pairs;
- services de soins à l'enfance;
- services de soutien ou de counselling individuel;
- services de sensibilisation;
- services de transport.

Les intervenants clés ont insisté sur l'importance d'utiliser et de coordonner ces services d'une façon qui s'intègre au cadre de gestion structurée des cas ou aux plans de traitement des victimes ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogues. Ils ont également indiqué que de tels services étaient souvent nécessaires pour assurer la participation du client et son assiduité aux programmes de traitement ou aux services.

### **Autre personnel du système de justice pénale**

Parmi les autres intervenants du système de justice pénale qui pourraient interagir avec des victimes ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogues, mentionnons les forces policières, les procureurs de la Couronne et les juges. Selon les intervenants clés, il serait utile que ces professionnels assistent à des séances de sensibilisation à divers sujets se rapportant à leur travail auprès des victimes, notamment l'expérience de victimisation, les méthodes d'intervention axées sur le soutien des clients et le lien entre le traumatisme et l'abus d'alcool ou de drogues.

## **NOUVEAUX SERVICES À ENVISAGER**

Après avoir donné leur point de vue sur les besoins des clients et sur la prestation adéquate de services, les intervenants clés ont décrit un certain nombre de services qu'il serait avantageux d'améliorer ou de mettre sur pied au bénéfice des victimes ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogues. Voici quelques-unes des idées avancées.

### **Conception ou sélection d'un outil de dépistage de problèmes de consommation d'alcool ou de drogues**

Idéalement, un tel instrument permettrait aux fournisseurs de services aux victimes de déceler l'existence d'un problème potentiel de consommation d'alcool ou de drogues chez les victimes d'actes criminels. L'outil de mesure pourrait comprendre l'administration d'une série de questions fondamentales qui seraient intégrées aux processus d'évaluation actuels des services communautaires ou des services aux victimes.

### **Séances de formation multidisciplinaires**

La majorité des intervenants clés étaient d'avis qu'il serait profitable de dispenser des formations interprofessionnelles aux cliniciens et aux fournisseurs de services communautaires travaillant dans divers domaines et champs d'expertise. Les formations pourraient traiter, entre autres, de la nature de l'expérience de victimisation, de la typologie des victimes, de la sécurité et de l'adaptation du client, du processus de rétablissement et du lien entre le traumatisme et les problèmes de consommation d'alcool ou de drogues.

### **Adoption de protocoles de services communs**

Dans chaque administration régionale, tout devrait être mis en œuvre pour assurer une planification coordonnée et intégrée de la gestion de cas. Avant toute chose, la mise sur pied de forums de sensibilisation à l'intention des divers fournisseurs de services en vue d'accroître la compréhension mutuelle de leurs rôles, mandats et services respectifs pourrait renforcer leur collaboration.



Par la suite, il faudrait définir des stratégies communes d'admission, de dépistage, de partage de l'information et de prestation de services qui permettraient l'accès rapide des clients et de leur famille aux services de soutien et aux traitements appropriés.

## PROCHAINES ÉTAPES

Le présent article résume une partie de la recherche que la Direction des services aux victimes du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick a entreprise pour étudier les pratiques exemplaires en matière de soutien et d'intervention auprès des victimes d'actes criminels ayant des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues. La recherche comprenait cinq phases qui seront achevées d'ici mars 2011 :

- un examen de la documentation et des ouvrages sur la prestation de programmes qui ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs;
- des entretiens avec des intervenants clés fournisseurs de services qui ont participé à la prestation ou à la coordination de programmes destinés aux victimes ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogues;
- des entretiens avec des victimes d'actes criminels dans le contexte du Nouveau-Brunswick;
- une analyse de thèmes convergents concernant des pratiques prometteuses pour le traitement de problèmes concomitants de consommation d'alcool ou de drogues et de victimisation;
- l'élaboration d'un outil permettant de détecter les problèmes de consommation d'alcool ou de drogues chez les victimes d'actes criminels.

L'espoir est que les conclusions tirées de cette recherche aideront le personnel des Services aux victimes ainsi que d'autres professionnels des services de santé et des services communautaires à élaborer des stratégies d'intervention auprès des victimes qui sauront répondre aux besoins.

---

## BIBLIOGRAPHIE

DANIELSON, Carla Kmett, Michael A. DE ARELLANO, Jill T. EHRENREICH, Liza M. SUÁREZ, Shannon M. BENNETT, Clark R. GOLDSTEIN, Katherine R. JAKLE, Terri M. LANDON et Sarah E. TROSPER. 2006. « Identification of High-Risk Behaviors among Victimized Adolescents and Implications for Empirically Supported Psychosocial Treatment », *Journal of Psychiatric Practice*, vol. 12, n° 6, p. 364-383.

JACOBSEN, Leslie K., Steven M. SOUTHWICK et Thomas R. KOSTEN. 2001. « Substance Use Disorders in Patients with Post-traumatic Stress Disorder », *American Journal of Psychiatry*, vol. 158, n° 8, p. 1184-1190.

LOGAN, T. K., Robert WALKER, Jennifer COLE et Carl G. LEUKELFELD. 2002. « Victimization and Substance Use among Women: Contributing Factors, Interventions and Implications », *Review of General Psychology*, vol. 6, n° 4, p. 325-397.

OFFICE OF VICTIMS OF CRIME. 2005. *Substance Abuse and Victimization – Video Discussion Guide*. U.S. Department of Justice.





# COMPRENDRE LES RÉPERCUSSIONS DES CRIMES HAINEUX SUR LES COLLECTIVITÉS : UNE ÉTUDE DE CAS

Sidikat Fashola, chercheuse, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice Canada

## INTRODUCTION

Les crimes haineux sont des crimes perpétrés non seulement contre la personne, mais contre l'ensemble de la collectivité. Comme David Matas le fait remarquer : [Traduction] « Les gens vivent en collectivité. Les droits sont exercés dans la collectivité » (Matas, 2000). Dans le cas des crimes haineux, il faut tenir compte du fait que les répercussions sur la collectivité sont particulièrement dévastatrices, car ces crimes sont [Traduction] « des crimes à messages par lesquels l'agresseur avise les membres d'un certain groupe qu'ils sont méprisés, dépréciés ou jugés indésirables dans un quartier, une collectivité, une école ou un lieu de travail particulier » (American

Psychological Association, 1998). De même, il faut garder à l'esprit que le crime peut entraîner chez les victimes individuelles le rejet de [Traduction] « cet aspect d'eux-mêmes qui a été ciblé par l'attaque ou l'association d'une partie essentielle de leur identité à une crainte, une perte et une vulnérabilité » (Cogan, 2002, p. 178).

Selon un rapport de recherche du ministère de la Justice du Canada réalisé en 2007 (McDonald et Hogue, 2007), il existe peu de recherches empiriques au Canada et ailleurs sur les répercussions des crimes haineux sur les différentes collectivités. La présente étude avait comme objectif de mesurer de façon empirique les répercussions des crimes haineux sur la collectivité. Cet article résume quelques conclusions de l'étude.

## MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été faite selon un modèle d'étude de cas<sup>1</sup>. Des données ont donc été recueillies à propos des répercussions émotionnelles, psychologiques et économiques des crimes haineux sur deux types de collectivités, soit la collectivité géographique (c.-à-d. les personnes qui résident à proximité du lieu où le crime a été perpétré) et la collectivité ethnique ou raciale visée par les auteurs du crime haineux (c.-à-d. les personnes qui s'identifient comme faisant partie de la même collectivité ethnique ou raciale que la victime parce qu'elles partagent des caractéristiques communes).

1 Une étude de cas désigne la collecte et la présentation d'information détaillée sur un phénomène social particulier touchant un participant ou un petit groupe donné et qui comprend souvent l'exposé des faits par les sujets eux-mêmes. En tant que recherche descriptive qualitative, l'étude de cas analyse minutieusement un individu ou un petit groupe de participants et ne tire des conclusions que sur ce participant ou ce groupe et seulement dans ce contexte particulier (Yin, 2008).



L'étude se concentrait sur deux incidents qui ont été qualifiés de crimes haineux par la police et qui ont été abondamment médiatisés comme tels. Le premier incident était l'agression avec violence perpétrée en 2006 contre un réfugié soudanais au parc Victoria à Kitchener, en Ontario. Kitchener est un centre urbain de taille moyenne situé dans la région de Waterloo, laquelle compte environ 500 000 habitants. La diversité ethnique ne cesse de croître à Kitchener : le quart de sa population de 200 000 habitants est constitué d'immigrants (Statistique Canada, 2006). Le second incident faisait partie d'une série d'agressions perpétrées contre des pêcheurs d'origine asiatique sur le lac Simcoe à Georgina, en Ontario, près de Toronto. Georgina est une petite collectivité rurale comptant quelque 42 000 habitants (Statistique Canada, 2006). La majorité des pêcheurs d'origine asiatique qui exercent leurs activités sur le lac Simcoe proviennent de la région du Grand Toronto.

La collecte des données a été effectuée par le Centre for Community Based Research (CCBR)<sup>2</sup>. Une méthodologie mixte a été utilisée pour recueillir des données pour l'étude. Pour le volet qualitatif de l'étude, le CCBR a créé quatre groupes de discussion dans les deux sites afin d'obtenir des données sur les effets des incidents sur les collectivités visées. De plus, l'information parue dans les médias à propos des deux incidents a été examinée, l'exercice ayant pour but d'évaluer dans quelle mesure les incidents étaient décrits comme des crimes haineux. Pour le volet quantitatif, un sondage a été

réalisé auprès des personnes ayant le même code postal que celui des secteurs où les incidents sont survenus et des personnes faisant partie des mêmes collectivités ethniques ou identitaires que les victimes. Le présent article se concentre sur les conclusions à tirer de l'étude de cas concernant l'incident de Kitchener-Waterloo.

Deux méthodes d'échantillonnage différentes ont été utilisées pour recruter les participants au sondage, soit l'échantillonnage en fonction des répondants<sup>3</sup> et l'échantillonnage aléatoire stratifié.

Au total, 607 adultes âgés de 18 à 60 ans ou plus ont participé au sondage.

Le sondage était composé de trois sections. La première contenait des questions visant à évaluer les répercussions personnelles de l'incident à l'étude sur les membres individuels de chaque collectivité, au moyen de questions tirées de l'Échelle de l'effet des événements d'Horowitz (EEE) (Horowitz et coll., 1979). La deuxième section comprenait des questions servant à évaluer les répercussions perçues sur l'ensemble de la collectivité (identitaire ou géographique). La troisième section comprenait des questions destinées à recueillir des données démographiques sur les participants.

**Tableau 1 : Quelques indicateurs démographiques selon la collectivité**

	CIAK (N = 196)	CGK (N = 411)
Sexe (masculin)	65 %	45 %
État civil (légalement marié et non séparé)	60 %	38 %
Groupe d'âge médian	De 30 à 39	De 40 à 49
Tranche de revenu annuel médiane du ménage	De 20 000 \$ à 29 999 \$	De 50 000 \$ à 59 999 \$
Plus haut niveau de scolarité (postsecondaire)	58 %	64 %
Né à l'étranger	99 %	17 %
Nombre d'années de résidence au Canada (médiane)	De 5 à 9 ans	20 ans ou plus
Nombre d'années de résidence à Kitchener (médiane)	De 3 à 5 ans	10 ans ou plus

2 Les chercheurs du CCBR mènent des projets de recherche sociale axés sur le renforcement des collectivités. Leur approche de la recherche est [Traduction] « participative et axée sur l'action, de façon à mobiliser les gens pour qu'ils participent en tant que membres de la société, à part entière et égale ». Pour de plus amples renseignements, consulter le site du CCBR à l'adresse suivante : <http://www.communitybasedresearch.ca/> (en anglais).

3 Pour une description de l'échantillonnage en fonction des répondants, voir Fashola, 2010.



## RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DU SONDAGE

### L'étude de cas de l'incident de Kitchener

Au total, 196 personnes issues de la collectivité identitaire afro-canadienne de Kitchener-Waterloo (CIAK) et 411 personnes issues de la collectivité géographique de Kitchener (CGK) ont répondu au sondage.

Certains indicateurs démographiques des répondants de la CIAK et de la CGK ont été comparés, ce qui a permis de constater que l'échantillon de la CIAK différait de celui de la CGK sur plusieurs points. En effet, il comptait un plus grand nombre d'hommes, de personnes mariées et de personnes ayant immigré au Canada et, en moyenne, les répondants de cet échantillon étaient plus jeunes, avaient un revenu moins élevé, étaient légèrement moins scolarisés, avaient vécu moins d'années au Canada et résidaient depuis moins d'années à Kitchener.

Les participants au sondage ont dû répondre à une série de questions visant à évaluer la mesure dans laquelle ils avaient personnellement été victimes d'un crime motivé par la haine. Près des trois quarts (74 %) des répondants de l'échantillon de la CIAK ont dit avoir été victimes de discrimination ou avoir fait l'objet d'un traitement injuste fondé sur une caractéristique personnelle au

cours des cinq années précédant le sondage, contre 43 % des répondants de la CGK. Les motifs de discrimination les plus couramment cités par les répondants de l'échantillon de la CIAK étaient la race (63 %), la langue ou l'accent (55 %) et l'ethnicité ou la culture (16 %) <sup>4</sup>. Dans le cas de l'échantillon de la CGK, les motifs qui revenaient le plus souvent étaient le sexe (21 %), l'âge (18 %) et l'ethnicité ou la culture (11 %) <sup>5</sup>.

Plus du cinquième (21 %) des répondants de la CIAK ont déclaré qu'ils estimaient avoir été victimes d'un crime haineux au cours des cinq années précédant le sondage, par rapport à 5 % des répondants de la CGK. Qui plus est, un peu plus de la moitié (57 %) des répondants de la CIAK ont dit qu'un ami proche ou un membre de leur famille avait été victime d'un crime haineux au cours des cinq années précédentes, contre un cinquième (19 %) des répondants de la CGK.

Dans la première section du sondage, les participants ont été invités à répondre à une série de questions tirées de l'Échelle de l'effet des événements (EEE) d'Horowitz. L'EEE est un outil validé qui sert à diagnostiquer les degrés cliniques de stress et qui est souvent utilisé pour étudier l'effet d'événements traumatisants et diagnostiquer le stress post-traumatique (1979). L'échelle comprend 15 énoncés subjectifs qui visent à mesurer les expériences d'intrusion et le refoulement des pensées et des images associées à un événement. Le résultat à l'ensemble de l'échelle varie de 0 à 75 (Marren, 2005). (Voir le tableau 2 pour l'interprétation des résultats.)

La comparaison des résultats à l'EEE obtenus dans le cadre du sondage révèle qu'en moyenne, les répondants issus de la CIAK ont souffert de graves symptômes de stress post-traumatique à la suite de l'incident criminel motivé par la haine, leur résultat moyen étant de 47 sur 75 sur l'EEE. Les répondants

**Tableau 2 : Échelle de l'effet des événements d'Horowitz**

Résultats	Interprétation
De 0 à 8	Subclinique – Aucun symptôme de stress post-traumatique apparent
De 9 à 25	Léger – Légers symptômes de stress post-traumatique
De 26 à 43	Modéré – Symptômes modérés de stress post-traumatique
44 et +	Grave – Graves symptômes de stress post-traumatique

4 Les termes « race », « ethnicité » et « culture » sont souvent regroupés ou utilisés indifféremment, même s'ils ont un sens distinct. Aux fins de la présente recherche, les définitions de Statistique Canada ont été utilisées pour le sondage. L'ethnicité désigne les « racines » ancestrales ou le patrimoine culturel des répondants et ne doit pas être confondue avec leur citoyenneté ou leur nationalité. La race désigne les caractéristiques physiologiques génétiques, parmi lesquelles la couleur de la peau est une caractéristique dominante, mais non la seule. Nous reconnaissons que la distinction entre les notions d'ethnicité, de culture et de race pourrait avoir été brouillée dans notre définition de la « collectivité d'identité africaine », car l'appartenance au groupe était déterminée par les personnes elles-mêmes qui s'identifiaient comme membres d'une collectivité en raison de caractéristiques communes. L'auto-identification pourrait donc avoir reposé sur des caractéristiques raciales, ethniques ou culturelles.

5 Les répondants avaient la possibilité de choisir plus d'une réponse; le cumul des pourcentages ne correspond donc pas à 100 %.



de la CGK, pour leur part, ont eu de légers symptômes cliniques de stress post-traumatique (leur résultat moyen étant de 16 sur 75 sur l'EEE).

Une analyse des ouvrages sur le crime motivé par la haine (Badets et coll., 2003; Chui et coll., 2008; Dauvergne et Walsh, 2009; Dauvergne et coll., 2008; Edgar, 2002; Janhevich et coll., 2008; Janhevich, 2001; Jedwab, 2005; Perreault, 2008) laisse penser que certains facteurs de risque seraient liés à un résultat plus élevé sur l'EEE. Une analyse de régression multiple de ces facteurs de risque a révélé que les facteurs suivants étaient grandement associés à un résultat plus élevé sur l'EEE : le statut d'immigrant, le revenu annuel du ménage peu élevé, le statut de membre d'une minorité visible, le fait de connaître un ami proche ou un membre de la famille ayant été victime d'un crime haineux au cours des cinq années précédentes ou le fait d'avoir été l'objet de discrimination ou d'un traitement injuste fondé sur une caractéristique personnelle au cours des cinq années précédentes.

Les répondants au sondage ont été invités à nommer les mesures qu'ils avaient prises pour se protéger et pour protéger leur famille à la suite de l'incident criminel motivé par la haine. Les répondants issus des deux collectivités ont surtout répondu qu'ils évitaient de se rendre dans certaines régions de Kitchener, qu'ils évitaient de sortir seul, qu'ils évitaient de sortir la nuit ou qu'ils sortaient moins fréquemment. Par ailleurs, les répondants de la CIAK étaient plus nombreux que les répondants de la CGK à prendre de telles mesures pour se protéger et pour protéger leur famille (voir la figure 1).

Cette question a également fait l'objet d'une analyse en fonction du sexe, car les résultats de recherches

antérieures sur la peur suscitée par les actes criminels perpétrés dans le voisinage ont révélé qu'en moyenne, le niveau de peur que les femmes déclarent ressentir dans leur collectivité est plus élevé que celui des hommes et elles sont plus susceptibles d'exprimer qu'elles éprouvent un sentiment d'insécurité dans leur voisinage (Fitzgerald, 2008). Selon les recherches antérieures, les différences en fonction du sexe persistent même lorsqu'on tient compte du revenu, du niveau de scolarité ou des expériences personnelles de victimisation (Fitzgerald, 2008). La comparaison des résultats concernant toutes les mesures de protection (telles qu'elles apparaissent à la figure 1) révèle que les femmes (32 %) étaient considérablement plus nombreuses que les hommes (16 %) à répondre qu'elles évitaient de sortir seules par suite de l'incident criminel.

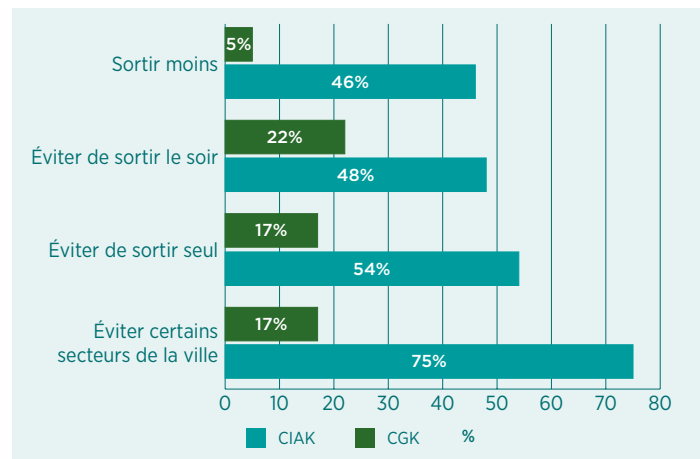
Les répondants ont aussi été interrogés sur la mesure dans laquelle leur sentiment par rapport à leur propre sécurité et à la sécurité de leur famille avaient changé par suite de l'incident criminel motivé par la haine. La majorité des répondants des échantillons issus des deux collectivités ont déclaré qu'ils avaient

peu de craintes pour leur propre sécurité et pour la sécurité de leur famille avant l'incident. Toutefois, plus des quatre cinquièmes (82 %) des répondants de la CIAK ont affirmé qu'ils craignaient davantage pour leur propre sécurité et pour la sécurité de leur famille à la suite du crime haineux, contre un peu moins d'un tiers (31 %) des répondants de la CGK.

En ce qui concerne l'effet qu'aurait eu l'incident criminel motivé par la haine sur la participation communautaire, le sondage a révélé que pour de nombreux répondants, le niveau de participation n'a pas augmenté par suite du crime haineux. Pour d'autres, toutefois, ce niveau s'est bel et bien accru. Voici les formes de participation qu'ils ont citées le plus souvent : adhérer à un groupe ; devenir bénévole pour un organisme communautaire ; participer à une activité, à un rituel ou à une cérémonie spécial ; communiquer ou travailler avec les médias ; s'engager dans la politique ou dans la défense des intérêts ; afficher son identité plus ouvertement ; communiquer ou travailler avec la police (voir la figure 2).

Le sondage révèle aussi que c'est auprès de leur réseau de soutien

Figure 1 : Mesures prises par les répondants pour se protéger ou pour protéger leur famille après l'incident





« naturel », comme la famille et les amis, que la majorité des répondants des deux groupes ont cherché de l'aide pour surmonter les séquelles de l'incident. Par ailleurs, les répondants de la CIAK étaient plus susceptibles que ceux de la CGK de se tourner vers des amis ou des membres de leur famille et de déclarer qu'ils avaient eu besoin d'aide mais n'avaient pas cherché de soutien (voir la figure 3). Pourtant, il existe des ressources dans la région. Le Centre de la politique concernant les victimes qui fait partie du ministère de la Justice du Canada et le Secrétariat ontarien des services aux victimes qui fait partie du ministère du Procureur général de l'Ontario ont tous deux un répertoire des services aux victimes qui aide les fournisseurs de services, les victimes et toute autre personne à trouver des services aux victimes dans l'ensemble du Canada et en Ontario, respectivement. Les deux répertoires comprennent des listes de services offerts aux résidents de Kitchener ayant été victimes d'un crime haineux<sup>6</sup>.

Chez les répondants des deux échantillons qui avaient cherché du soutien, la motivation la plus couramment citée était le besoin d'un soutien émotionnel ou moral (76 % des répondants de la CIAK et 65 % des répondants de la CGK).

La recherche avait aussi pour objectif d'évaluer dans quelle mesure l'incident criminel motivé par la haine avait influé sur la relation entre les membres des collectivités ethniques ou culturelles à l'étude et les membres d'autres collectivités ethniques ou culturelles. La moitié (51 %) des répondants de la CIAK

Figure 2 : Participation communautaire après le crime haineux

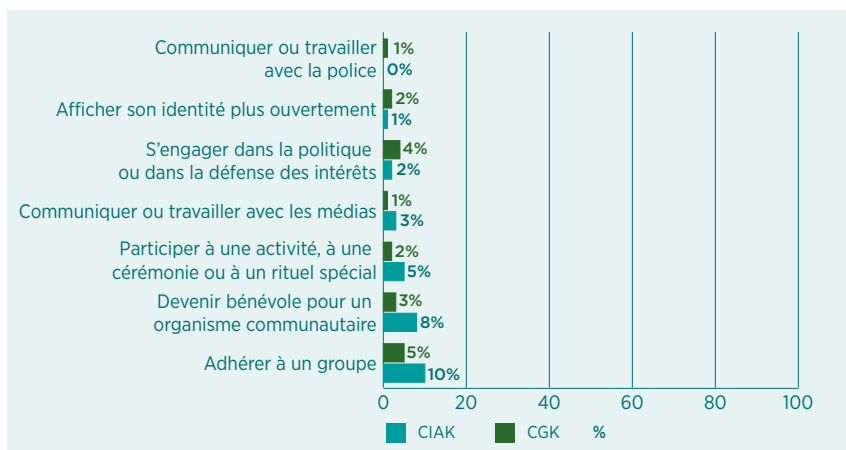
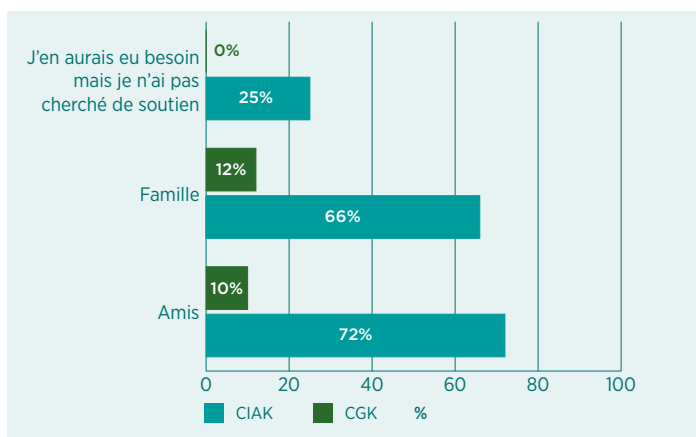


Figure 3 : Les réseaux de soutien vers lesquels les répondants se sont tournés pour surmonter l'incident



ont déclaré que les liens entre les membres de leur collectivité ethnique ou culturelle et les membres d'autres collectivités ethniques ou culturelles s'étaient renforcés, à comparer à un peu moins du cinquième (17 %) des répondants de la CGK.

## CONCLUSION

En résumé, les gens ont éprouvé divers degrés cliniques de stress post-traumatique par suite de crimes haineux survenus dans leur

collectivité. Les membres de la collectivité d'identité ethnique à l'étude (CIAK) ont éprouvé plus de stress post-traumatique que les membres de la collectivité géographique (CGK) où le crime a été commis. Qui plus est, on a aussi observé que certains facteurs de risque, comme le statut d'immigrant et les expériences personnelles de victimisation, sont liés à un résultat plus élevé à l'échelle de l'effet des événements.

Les données montrent aussi qu'à la suite du crime haineux, beaucoup de

6 Pour de plus amples renseignements sur le Répertoire des services aux victimes produit par le Centre de la politique concernant les victimes, consulter le site suivant : <http://www.justice.gc.ca/fra/pi/cpcv-pcvi/rsv-vsd/index.html>, et pour des renseignements supplémentaires sur le Répertoire des services aux victimes produit par le Secrétariat ontarien des services aux victimes, voir le site suivant : <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/ovss/Default.asp>.



personnes ont éprouvé des niveaux de crainte plus élevés pour leur propre sécurité et pour la sécurité de leur famille, en particulier les membres de la CIAK. Par conséquent, un grand nombre de membres de la collectivité ont pris des mesures pour se protéger et pour protéger leur famille, en particulier les membres de la collectivité identitaire ethnique à l'étude.

Pour les membres de la CIAK, le crime haineux a eu un effet positif sous un rapport : la moitié d'entre eux ont déclaré que l'incident avait resserré leurs liens avec les membres d'autres collectivités ethniques ou culturelles.

Les conclusions de l'étude soulèvent aussi nombre d'autres questions intéressantes à étudier. Par exemple,

mis à part leur réseau social, pourquoi les membres des collectivités identitaires sous-utilisent-ils les ressources et les réseaux de soutien qui existent ? Les répercussions des crimes haineux sont-ils les mêmes dans les collectivités rurales et dans les collectivités urbaines ?

## BIBLIOGRAPHIE

- AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION. 1998. *Hate Crimes Today: An Age-Old Foe in Modern Dress*, Washington (D.C.), American Psychological Association. Cité dans Cogan, 2002, p. 177-178.
- BADETS, Jane, Jennifer CHARD et Andrea LEVETT. 2003. *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*, Ottawa, Statistique Canada.
- CHUI, Tina, Kelly TRAN et Hélène MAHEUX. 2008. *La mosaïque ethnoculturelle du Canada, Recensement de 2006*, Ottawa, Statistique Canada.
- COGAN, Jeanine. 2002. « Hate Crime as a Crime Category Worthy of Policy Attention », *American Behavioral Scientist*, vol. 46, n° 1, p. 173-185.
- DAUVERGNE, Mia, Katie SCRIM et Shannon BRENNAN. 2008. *Les crimes motivés par la haine au Canada, 2006*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- DAUVERGNE, Mia, et Phil WALSH. 2009. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2007 », *Juristat*, Ottawa, Statistique Canada, vol. 29, n° 5, p. 5-17.
- EDGAR, Jill Marie. 2002. *Hate Crime in Canada: A Quantitative Analysis of Victimization Survey Data*. Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa.
- FASHOLA, Sidikat. 2010. L'accès aux populations difficiles à joindre : l'échantillonnage en fonction des répondants. *Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels*, vol. 3, p. 21-25.
- FITZGERALD, Robin. 2008. « La crainte de la criminalité et le contexte du quartier dans les villes canadiennes », *Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice*, n° 13, Ottawa, Statistique Canada. N° 85-561-MWF200813 au catalogue.
- HOROWITZ, Mardi, Nancy WILNER et William ALVAREZ. 1979. « Impact of Event Scale: A Measure of Subjective Stress », *Psychosomatic Medicine*, vol. 41, n° 3, p. 209-218.
- JANHEVICH, Derek. 2001. *Les crimes haineux au Canada : un aperçu des questions et des sources de données*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- JANHEVICH, Derek, Melanie BANIA et Ross HASTINGS. 2008. *Concevoir autrement la délinquance et la victimisation des nouveaux arrivants et des minorités : au-delà des crimes haineux*. Rapport préparé pour le séminaire de Metropolis intitulé « Justice, services de police et sécurité dans un Canada divers : établir une base de preuve empirique », tenu à Ottawa les 25 et 26 février 2008.
- JEDWAB, Jack. 2005. *Hate Crime Concerns and Victims of Discrimination*. Rapport préparé pour l'Association for Canadian Studies, le 9 décembre 2005.
- MARREN, Joan. 2005. « Horowitz's Impact of Event Scale an Assessment of Post Traumatic Stress in Older Adults », *MedSurg Nursing*, vol. 14, n° 5, p. 329-331.
- MATAS, David. 2000. *Bloody Words: Hate and Free Speech*, Winnipeg, Bain & Cox.
- MCDONALD, Susan, et Andrea HOGUE. 2007. *Étude des besoins des victimes de crimes motivés par la haine*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada.
- PERREAULT, Samuel. 2008. « Les minorités visibles et la victimisation, 2004 », *Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique*, n° 15, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique. N° 85F0033MWF2008015 au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA. 2006. *Profils des communautés de 2006*. Sur Internet : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F> (consulté le 2 mars 2009).
- YIN, Robert K. 2008. *Case Study Research: Design and Methods*, 4<sup>e</sup> éd., Thousand Oaks (Californie), Sage.



# ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE DE 2009 SUR LA VICTIMISATION DANS LES TERRITOIRES : LEÇONS APPRISSES<sup>1</sup>

*Luke Pelot, chef, Statistique du travail, Statistique Canada*

*Catherine Allan, gestionnaire de projet, Enquêtes sociales générales, Statistique Canada*

*Jodi-Anne Brzozowski, chef, Enquêtes sociales générales, Statistique Canada*

*Patrick St-Cyr, méthodologiste principal, Méthodes d'enquêtes auprès des ménages, Statistique Canada*

Le programme de l'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada, qui a été instauré en 1985, mène des enquêtes téléphoniques dans les dix provinces. L'Enquête sociale générale est reconnue comme un outil qui assure la collecte continue de données transversales permettant l'analyse de tendances et qui fournit de l'information sur des questions précises de politique sociale présentant un intérêt actuel ou nouveau.

En 2009, Statistique Canada a effectué le cycle de l'ESG sur la victimisation pour la cinquième fois. L'objectif de l'enquête est de recueillir auprès des Canadiens de l'information sur la nature et l'étendue de la victimisation. De plus, elle examine les facteurs de risque liés à la victimisation, les taux de signalement d'incidents

à la police et les perceptions des Canadiens à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

L'échantillon principal de l'enquête de 2009 était réparti dans les dix provinces, et une enquête supplémentaire a été effectuée dans les trois territoires au cours de l'automne 2009. Le présent article donne un aperçu de la stratégie de collecte des données adoptée pour le Nord, présente les résultats de l'évaluation de la qualité des données et fait des recommandations sur l'utilisation et les limites des données.

## INTRODUCTION

Les gouvernements territoriaux soulignent depuis de nombreuses années l'importance d'inclure

leur population dans l'ESG sur la victimisation autodéclarée. Depuis longtemps, les territoires ont dû se contenter des seules statistiques officielles provenant de la police et des tribunaux pour guider leurs décisions stratégiques en matière de justice. Outre ces sources d'information, peu de données existaient sur la nature et l'étendue de la victimisation dans le Nord.

Comme la réalisation d'enquêtes dans le Nord comporte des difficultés particulières, les collectes antérieures de données sur la victimisation ont donné des résultats modestes. Dans le but d'améliorer la qualité des données relatives aux territoires dans le cadre de l'ESG de 2009, des méthodes novatrices ont été élaborées, dont le recours à plusieurs enquêtes pour chacun

<sup>1</sup> Cet article est tiré du rapport 2009 *General Social Survey on Victimization in Yukon, Northwest Territories and Nunavut, Collection and Evaluation Report*.



des échantillons et à des entretiens particuliers là où le service téléphonique était insatisfaisant.

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie a nécessité la participation de partenaires internes et externes issus de divers domaines, qui ont donné des conseils sur les problèmes de méthodologie, sur l'élaboration du contenu ainsi que sur la planification et la surveillance de la collecte des données.

## CONTEXTE

Étant donné qu'il est prioritaire pour les gouvernements territoriaux de comprendre la victimisation dans les territoires, on a tenté au cours de cycles antérieurs de recueillir des données à ce sujet dans les territoires au moyen d'enquêtes pilotes. Les résultats ont varié. La collecte de données au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest pose des difficultés uniques, et par conséquent, l'obtention d'un échantillon représentatif dans chacun de ces territoires se révèle plus difficile qu'ailleurs au Canada. Voici certaines de ces difficultés :

- service téléphonique restreint (p. ex. certaines personnes n'ont pas de téléphone conventionnel) ;
- fardeau de réponse élevé à cause de la faible population ;
- barrières linguistiques ;

- accès difficile aux petites collectivités éloignées à cause des services de transport limités et des conditions météorologiques ;
- grande mobilité de la population et nombreux changements aux inscriptions téléphoniques ;
- manque de fiabilité des relais de télécommunication dans certaines régions.

En 1999, l'ESG a comporté une enquête pilote visant à recueillir des données d'essai grâce à la méthode de composition aléatoire. Il s'agit de la même méthode d'échantillonnage que celle utilisée pour l'ESG dans les dix provinces. À la suite d'une évaluation détaillée des résultats, il a été recommandé de ne pas divulguer les données de cette enquête pilote portant sur les populations du Nord en raison du biais lié au sous-dénombrement considérable<sup>2</sup>.

Une deuxième enquête pilote a été réalisée en 2004. La collecte des données a de nouveau été effectuée par téléphone, mais pour améliorer le champ d'observation de l'enquête, l'échantillon a été composé à partir des répondants à l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2003. Les données pouvaient être divulguées, sous réserve de mises en garde, mais le taux de réponse global dans chacun des territoires était inférieur à celui des provinces. En outre, les Autochtones et les personnes vivant

dans les collectivités éloignées étaient sous-représentées dans l'échantillon<sup>3</sup>.

En prévision de l'ESG de 2009 sur la victimisation, la question de la collecte des données dans les territoires a de nouveau été examinée avec des coordonnateurs statistiques territoriaux<sup>4</sup>, des méthodologistes de Statistique Canada, des spécialistes du domaine et de la réalisation d'enquêtes ainsi qu'avec les bureaux régionaux. À la lumière des résultats des premiers essais dans le Nord, il a été convenu qu'il fallait poursuivre les efforts en vue d'améliorer la qualité des données dans les territoires et que, pour ce faire, il fallait adopter une stratégie de listage à partir de sources multiples et réaliser des entretiens particuliers.

## APERÇU DE LA STRATÉGIE DE COLLECTE DES DONNÉES

La collecte des données dans le Nord en 2004 et en 2009 a révélé que les interviews téléphoniques ne suffisaient pas pour produire des estimations fiables. Le taux de pénétration du service téléphonique est plus faible dans les territoires que dans les provinces, particulièrement au Nunavut, où au moins 20 % des ménages n'avaient pas de téléphone conventionnel en 2005.

Comme la composition aléatoire n'avait pas bien fonctionné par

2 Housing, Family and Social Statistics Division, *Testing in the Yukon and the Northwest Territories: Evaluation Report*, Ottawa, Statistique Canada, 2000. Rapport non publié de l'Enquête sociale générale de 1999 sur la victimisation, cycle 13.

3 Social and Aboriginal Statistics Division, Household Survey Methods Division, *Pilot Test in Yukon, Northwest Territories, and Nunavut: Evaluation Report*, Ottawa, Statistique Canada, 2005. Rapport non publié de l'Enquête sociale générale de 2004 sur la victimisation, cycle 18.

4 Lorsqu'il est question de données exhaustives, Statistique Canada consulte les coordonnateurs statistiques provinciaux et territoriaux (les dirigeants des bureaux de la statistique des provinces et des territoires). Étant donné la nature et la portée de ce projet particulier, seuls les coordonnateurs statistiques territoriaux ont été consultés.





le passé, on a jugé qu'une base aréolaire<sup>5</sup> serait une meilleure approche pour obtenir une couverture d'enquête adéquate, en plus des efforts visant à communiquer avec les ménages sans téléphone. Autrement, les résultats de l'enquête risquaient d'être faussés. En outre, des entretiens particuliers seraient nécessaires en plus des interviews téléphoniques. Certaines associations inuites ont fortement recommandé de privilégier les entretiens particuliers aux interviews téléphoniques, car ils sont plus appropriés dans le Nord. C'est également ce qui s'est avéré au moment des enquêtes postcensitaires.

En 2009, la stratégie de collecte des données dans les territoires a donc consisté dans des interviews téléphoniques dans les régions où le service téléphonique était acceptable et dans des entretiens particuliers dans les autres régions. Statistique Canada, le ministère de la Justice du Canada et le Groupe de données pour la recherche sur les politiques (GDRP) ont contribué au financement de cette autre approche de collecte des données.

### Population cible

La population cible du cycle de l'ESG dans le Nord consiste dans tous les résidents des territoires de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement. L'enquête visait les ménages, dont un membre admissible a été sélectionné au hasard par l'application informatique, après la création de la liste, pour répondre au questionnaire.

### Taille de l'échantillon

Le budget de l'ESG permet de sonder environ 25 000 personnes (interviews achevées) dans les provinces. Dans le cadre de l'ESG de 2009, les ressources permettant de sonder 1 500 personnes (interviews achevées) ont été réaffectées des provinces aux territoires. Cette cible de 1 500 enquêtés était fondée sur les résultats des cycles précédents et visait à obtenir de bonnes estimations des taux de victimisation pour chacun des territoires.

Les méthodologistes de l'ESG, de concert avec l'équipe chargée de l'enquête, ont prévu que 80 % des interviews se feraient par téléphone et les autres 20 %, en personne, les entretiens particuliers devant être menés dans les collectivités où le service téléphonique était médiocre et où les enquêtes antérieures avaient révélé un sous-dénombrement de certaines sous-populations.

### Échantillonnage

Pour l'enquête sur la victimisation dans les territoires, on a choisi l'échantillon à partir d'une base aréolaire de ménages ayant répondu à l'ESCC de 2007-2008 ou à l'Enquête sur la population active (EPA) de 2007-2009. Cette décision a été prise en fonction des résultats de l'enquête pilote de 1999 sur la victimisation dans les territoires, de l'ESG de 2004 sur la victimisation dans le Nord ainsi que des constatations contenues dans le rapport *A Proposed Territorial Strategy for Households* préparé par le groupe de travail mixte fédéral-provincial

de Statistique Canada. Ce dernier rapport a souligné que l'ESG n'avait pas donné des résultats acceptables, mais que les résultats de la deuxième phase de l'enquête par téléphone s'étaient révélés positifs. L'unité d'échantillonnage était le logement, comme dans le cas des deux enquêtes sources.

Il convient de noter qu'en raison des difficultés d'ordre opérationnel inhérentes aux régions éloignées, seules les dix collectivités les plus grandes au Nunavut ont été visées par l'ESCC. Comme l'échantillon de l'ESG est fondé en partie sur l'ESCC, il a également été limité à ces mêmes collectivités.

### Entretiens particuliers et interviews téléphoniques

Le changement le plus important à l'ESG de 2009 dans les territoires a été d'avoir des entretiens particuliers en plus des interviews téléphoniques. Cette décision était fondée, d'une part, sur la recommandation du rapport précité selon laquelle les entretiens particuliers constituent le mode de collecte privilégié dans les territoires et, d'autre part, sur les résultats de l'enquête pilote de 2004.

### Conseils des partenaires

Étant donné qu'il s'agissait d'une nouvelle approche pour l'enquête dans le Nord, on a obtenu les commentaires et les conseils de l'équipe chargée de l'enquête ainsi que ceux de partenaires au sein et à l'extérieur de Statistique Canada tout au long des phases d'élaboration, de collecte et

5 La base de sondage permet d'identifier les unités de la population visée par l'enquête. Il y a l'échantillonnage sur liste et la base aréolaire. L'échantillonnage sur liste consiste à dresser la liste de toutes les unités de la population observée (p. ex. toutes les adresses ou tous les numéros de téléphone). La composition aléatoire est un échantillonnage sur liste de numéros de téléphone. La base aréolaire, quant à elle, est un type particulier de liste dont les éléments correspondent à des régions géographiques où sont sélectionnés les logements.



d'exécution. Les partenaires externes étaient les principaux ministères fédéraux responsables de l'élaboration des politiques, les coordonnateurs statistiques territoriaux et les intervenants du système de justice des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Tous ont participé aux consultations sur le contenu de l'enquête durant toute la période de l'élaboration de cette dernière.

### Période de collecte des données

Selon les coordonnateurs statistiques territoriaux, la meilleure période pour la collecte des données dans le Nord était de septembre à décembre 2009. On a estimé qu'en raison des conditions météorologiques, les mois de janvier et février se prêtaient mal aux entretiens particuliers et que la période d'avril à juin n'était pas propice elle non plus à l'enquête, car bon nombre de répondants potentiels seraient partis sur les terres à ce moment-là. La collecte a donc été effectuée du 31 août au 31 décembre 2009.

### Recommandations

Les principales recommandations de l'analyse qualitative de la stratégie de collecte des données comprennent les suivantes.

Selon l'expérience de l'ESG, les enquêtes dans le Nord devraient comporter des entretiens particuliers, surtout au Nunavut où le taux de réponse a été le plus faible et où, par conséquent, peu d'estimations ont été publiables.

On devrait envisager de prolonger la période de collecte des données pour augmenter les chances d'entrer en communication avec des répondants.

Tableau 1 : Taux de réponse des ESG de 2004 et de 2009 dans le Nord

Territoire	Nombre de réponses		Taux de réponse	
	2004	2009	2004	2009
Yukon	450	355	66,1 %	54,4 %
T.N.-O.	595	536	62,8 %	54,7 %
Nunavut*	245	203	44,8 %	38,7 %
Total	1 290	1 094	59,3 %	50,7 %

\*Les dix collectivités les plus grandes au Nunavut.

Pour les prochains cycles sur la victimisation, les coordonnateurs statistiques territoriaux devraient participer plus tôt lors des étapes de consultation et d'élaboration du contenu. Ceci permettrait de répondre aux besoins de données pertinentes des territoires.

## ANALYSE QUANTITATIVE DE L'ESG DE 2009 DANS LE NORD

Une analyse quantitative de l'approche adoptée pour la collecte des données, des mesures de la qualité des données et de la représentativité de l'échantillon a été effectuée. Les paramètres et les mesures de la qualité des données qui ont été étudiés comprennent la répartition des interviews téléphoniques et des entretiens particuliers, les taux de réponse, de non-réponse et de glissement, l'ajustement de la pondération pour améliorer la représentativité et le calage. Les taux de réponse des enquêtes de 2004 et de 2009 sont présentés au tableau 1. Voici les constatations et les recommandations sur la qualité des données ainsi que sur leur utilisation et leurs limites.

### Constatations

- L'évaluation révèle que, grâce à la révision du plan d'échantillonnage et à la nouvelle approche de collecte, les données recueillies en 2009 sont en général plus représentatives de la population des territoires que celles recueillies en 2004, même si le taux de réponse a été plus faible en 2009.
- Bien que certains segments de la population se soient révélés sous-représentés dans l'échantillon de 2009 dans les territoires, les ajustements nécessaires ont été effectués pour corriger cette sous-représentation. Grâce à ces derniers, l'échantillonnage est dépourvu de biais lorsque les trois territoires sont regroupés.
- Grâce aux ajustements visant à corriger la sous-représentation de certains segments de population, l'échantillonnage est dépourvu de biais au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Même avec des ajustements, les dix collectivités les plus grandes au Nunavut témoignent toujours d'un certain biais d'échantillonnage causé par le faible taux de réponse et la sous-représentation de la population inuite.



## Recommandations

- Étant donné les différences importantes dans la collecte des données, la méthode d'échantillonnage et la qualité des résultats entre les enquêtes de 2004 et de 2009 dans le Nord, les résultats de ces deux enquêtes ne sauraient être comparés.
- En raison des différentes périodes et méthodes de collecte des données et de la sous-représentation de la population inuite, la comparaison des résultats de l'ESG de 2009 dans les territoires et de l'ESG de 2009 dans les provinces ne doit être faite qu'avec circonspection.
- Des estimations sur l'ensemble des trois territoires peuvent être diffusées conformément aux lignes directrices qui ont été établies par Statistique Canada concernant la qualité et la diffusibilité.
- Des estimations sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest peuvent être diffusées conformément aux lignes directrices qui ont été établies par Statistique Canada concernant la qualité et la diffusibilité.
- Les estimations globales sur les dix collectivités les plus grandes au Nunavut doivent être diffusées avec circonspection en raison de la sous-représentation de la population inuite.
- Il est recommandé, en outre, que les rapports comportant des analyses des données sur les territoires contiennent également l'énoncé suivant :  
*L'ESG de 2009 sur la victimisation a été effectuée au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut au moyen d'interviews téléphoniques et d'entretiens particuliers. La réalisation d'enquêtes dans les territoires, en comparaison des autres régions du Canada, comporte des difficultés particulières, comme le service téléphonique*

*restreint, les barrières linguistiques, la grande mobilité de la population et l'éloignement de nombreuses collectivités.*

*La collecte des données dans les dix collectivités les plus grandes au Nunavut a été particulièrement difficile et s'est traduite par une sous-représentation de la population inuite et des taux de réponse inférieurs à ceux obtenus au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Par conséquent, les résultats du Nunavut doivent être utilisés avec circonspection.*

## CONCLUSION

Si bon nombre des difficultés liées à la collecte des données et présentées dans ce rapport persisteront dans les territoires canadiens, il est à espérer que les leçons tirées de la collecte des données au cours de l'ESG de 2009 serviront aux prochaines enquêtes sur la victimisation et aux autres enquêtes sur les ménages dans le Nord.



# CONFÉRENCES SUR LA VICTIMISATION EN 2011

## **Online Fraud and Identity Theft Webinar (trois parties)**

*“The Hurdles Victims Face to Protecting their Rights  
and the Tools Available to Overcome Them.”*

Les 6, 13 et 24 janvier

<http://www.lclark.edu/live/events/3596-an-introduction-to-the-crimes-of-online-fraud-and>

## **Cyber Crime Conference 2011**

Du 20 au 24 janvier

Atlanta (Georgie), États-Unis

<http://www.dodcybercrime.com/11CC/>

## **The 25<sup>th</sup> Annual San Diego International Conference on Child and Family Maltreatment**

Du 23 au 28 janvier

San Diego (Californie), États-Unis

<http://www.sandiegoconference.org/>

## **Child Abuse and the Law – An Online Seminar**

Le 25 janvier

[http://www.ncptc.org/index.asp?Type=B\\_BASIC&SEC={34ACDDC9-0F5A-41AE-B74A-50833BB27CB7}](http://www.ncptc.org/index.asp?Type=B_BASIC&SEC={34ACDDC9-0F5A-41AE-B74A-50833BB27CB7})

## **7<sup>th</sup> Annual Restorative Approaches Conference**

*“A revolution in justice?”*

Le 27 janvier

Westminster Studio, Londres

<http://www.restorativejustice.org/RJOB/7thannualconference>

## **International Conference on Parent Education and Parenting**

Les 10 et 11 février

Denton (Texas), États-Unis

<http://www.coe.unt.edu/cpe/conference>

## **The Justice Conference**

Les 11 et 12 février

Bend (Oregon), États-Unis

<http://thejusticeconference.com/>

## **Love, Desire and Obsession**

Les 4 et 5 mars

Melbourne (Victoria), Australie

<http://www.aifs.gov.au/afrc/conferences.html>

## **8<sup>th</sup> Annual Hawaii Conference on Preventing, Assessing & Treating Child, Adolescent and Adult Trauma**

Du 7 au 10 mars

Honolulu (Hawaii), États-Unis

<http://www.ivatcenters.org/8thHawaiiConference.html>



**International Harm Reduction Association (IHRA)  
22<sup>nd</sup> Annual International Conference 2011**

Du 3 au 7 avril  
Beyrouth, Liban  
[http://www.crimeday.net/view\\_entry.php?id=2487&date=20110404&user=\\_\\_public\\_\\_](http://www.crimeday.net/view_entry.php?id=2487&date=20110404&user=__public__)

**Semaine nationale de sensibilisation aux victimes  
d'actes criminels 2011**

Du 10 au 16 avril  
Ottawa (Ontario), Canada  
<http://www.victimsworld.gc.ca/home-accueil.html>

**2011 International Conference on Sexual Assault,  
Domestic Violence and Stalking**

Du 11 au 13 avril  
Rosemont (Illinois), États-Unis  
<http://www.lafasa.org/1/post/2010/05/2011-international-conference-on-sexual-assault-domestic-violence-and-stalking.html>

**Every Victim, Every Time Crime Victim Conference**

Les 12 et 13 avril  
Bryan College Station (Texas), États-Unis  
<http://www.evetbv.org/>

**The 2011 National Strategy Conference  
on Combating Child Exploitation**

Du 17 au 21 mai  
San Jose (Californie), États-Unis  
<https://www.thecjportal.org/ICAC/Conferences/NatlConf2011/Pages/default.aspx>

**Meeting the needs of victims of crime**

Le 19 mai  
Sydney, Australie  
<http://www.restorativejustice.org/RJOB/needsofvictims>

**The 25<sup>th</sup> Annual Conference of Victim Support Europe**

Du 25 au 28 mai  
Moscou, Russie  
<http://www.victimsupporteurope.eu/about/news/show/item/10031/Annual-Conference-Victim-Support-Europe-2011-Moscow-Russia>

**Sixth National Sexual Assault Response  
Team Training Conference**

Du 25 au 27 mai  
Austin (Texas), États-Unis  
<http://www.sartconference.com/Conference.php>

**Colloque international 2011 sur la violence  
envers les femmes**

« Réalités complexes et nouveaux enjeux  
dans un monde en transformation »  
Du 20 mai au 1er juin  
Montréal (Québec), Canada  
[http://www.cleonet.ca/instance\\_news.php?instance\\_id=1702](http://www.cleonet.ca/instance_news.php?instance_id=1702)

**One Child, Many Hands: A Multidisciplinary  
Conference on Child Welfare**

Du 8 au 10 juin  
Philadelphie (Pennsylvanie), États-Unis  
<http://www.sp2.upenn.edu/onechild/>

**NCVLI's 10<sup>th</sup> Annual Crime Victim Law Conference**

Les 14 et 15 juin  
Portland (Oregon), États-Unis  
<http://www.lclark.edu/live/news/8120-2011-crime-victim-law-conference--rfp-and-award>

**National Center for Victims of Crime 2011  
National Conference**

Du 20 au 22 juin  
Washington (D.C.), États-Unis  
[http://www.ncvc.org/ncvc/main.aspx?dbID=DB\\_2005NationalConference571](http://www.ncvc.org/ncvc/main.aspx?dbID=DB_2005NationalConference571)

**What do practitioners say after they say hello?**

Du 11 au 15 juillet  
Université Canterbury  
Kent, Angleterre, Royaume-Uni  
<http://www.restorativejustice.org/RJOB/afterhello>

**APSAC 19<sup>th</sup> Annual Colloquium**

Du 13 au 16 juillet  
Philadelphie (Pennsylvanie), États-Unis  
[http://www.apsac.org/index.php?option=com\\_mc&view=mc&mcid=48&url=/community/eventdetails.do?eventId=264002](http://www.apsac.org/index.php?option=com_mc&view=mc&mcid=48&url=/community/eventdetails.do?eventId=264002)

**The 37<sup>th</sup> NOVA Conference**

“With Liberty and Justice for All Victims:  
Let Freedom Ring!”  
Du 14 au 17 août  
Philadelphie (Pennsylvanie), États-Unis  
<http://www.trynova.org/conference/37th>

**2011 Crime Victim Services Conference**

Du 14 au 16 novembre  
Houston (Texas), États-Unis  
[https://www.oag.state.tx.us/victims/victim\\_train.shtm](https://www.oag.state.tx.us/victims/victim_train.shtm)

